



200 FC

www.lesdepechesdebrazzaville.com

N°1755 JEUDI 6 JUIN 2013

AGRICULTURE

Implantation prochaine d'une unité de production du poisson

Ce projet ambitieux qui intervient après une année des discussions permettra à la RDC de connaître sa première expérience d'élevage de poissons par cage, sur une superficie d'au moins cinquante hectares, le long du fleuve Congo, à Kinshasa. Il est constitué d'une ferme piscicole intensive de production de tilapia, de cape et de clarias, d'une unité d'écloserie destinée à fournir à la ferme des alevins de qualité ainsi que d'une unité de cages flottantes. La première phase du projet a ciblé la périphérie de Kinshasa, tandis que la deuxième se fera sur le parcours de la source du Nil au nord-est du pays.

Selon les termes du contrat conclu entre la RDC et l'agence d'exécution agissant au nom du gouvernement égyptien, la RDC s'engage à fournir des experts et la main d'œuvre locale nécessaire et l'Égypte va allouer au projet un montant initial en capitaux frais.

Page 13

LIVRES

La « Course contre la paix en RDC » publiée chez L'harmattan

Paru dans la collection « Comptes Rendus » sous la direction d'Emmanuel Murhula. A. Nashi, la compilation de textes issus du colloque de Bruxelles d'avril 2008 « suggère des pistes de solution systémique susceptibles de mener à la paix et à la sécurité sur l'ensemble du territoire congolais, et pas seulement au Kivu ». Rassemblées, les communications de cette conférence sont consignées dans les 206 pages de « La Course contre la paix en R.D Congo ». L'ouvrage répond par la négative à la question cruciale de savoir si le Congo est condamné à subir éternellement l'impunité.

« La Course contre la paix en R.D Congo » se désolé de constater que le traitement réservé à la préoccupante situation de l'Est, cette région sensible du pays est en faveur du dessein funeste de ses dévastateurs.

Page 14

CLIMAT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS

Évaluation des réformes dans plusieurs villes de la RDC

Le comité de pilotage de la réforme du portefeuille de l'État (CPCAI) a placé Kinshasa et Lubumbashi en tête avec un taux d'application identique de 50%, loin devant Mbuji-Mayi (19%) et Kananga (7%) mais les chiffres ainsi présentés sont loin de mettre d'accord les experts de cet organe technique du gouvernement et ceux de la Fédération des entreprises du Congo (FEC). Dès la présentation de ces chiffres au cours d'une réunion d'évaluation, le secteur privé a affiché une prudence sur les taux d'application qui devraient, selon lui, être revus à la baisse. Certaines réformes, en effet, continuent de connaître des difficultés dans leur exécution sur le terrain. Au nombre des obstacles à l'avancement de ces réformes, la FEC a cité, entre autres, l'absence totale de sanctions, le taux élevé des perceptions à payer, la prise en charge des cellules provinciales du climat des affaires, le non-respect par les provinces des droits, perceptions et taxes repris dans la nomenclature, etc.

Page 14



Matadi, chef-lieu de la province du Bas-Congo

CÉNI

L'Abbé Malu Malu devant un choix cornélien



Abbé Apollinaire Malu Malu

Le délai imparti aux groupes parlementaires aux fins d'harmoniser leurs vues concernant le choix de leurs délégués à la Céni expire ce jeudi. Le président de l'Assemblée nationale devra publier la liste définitive des treize membres de la Céni, lesquels seront entérinés par la plénière avant leur investiture. Si sur papier, la démarche paraît simpliste, la réalité sur le terrain est cependant tout autre lorsqu'on considère les intérêts difficilement conciliables à l'image des Confessions religieuses qui n'arrivent pas à se choisir un candidat unique à la présidence de la Céni. Donné pour virtuel successeur à Daniel Ngoy Mulunda, l'abbé Malu Malu est aujourd'hui écartelé entre le besoin de se soumettre à la discipline de son Église qui lui dénie le droit de postuler à la présidence de la Céni et la tentation de se rebeller, auquel cas il devra impérativement abandonner la soutane.

Page 12

ENVIRONNEMENT

ANJ déplore la coupe des arbres symboliques à Kinshasa

La Journée internationale de l'environnement a été célébrée de manière particulière à Kinshasa avec l'aménagement de la Place du Wenge, située en face de la place de la Justice. Dans sa démarche, l'ONG Amis de la nature qui a été au centre de l'initiative, en a profité pour plaider en faveur de la réhabilitation de cet espace culturel et, partant, symbolique. L'occasion était également belle pour interpellier les autorités provinciales de Kinshasa sur la préservation de l'environnement eu égard à certains actes répréhensibles menés dans la ville dont la coupe des arbres.

La ministre provinciale en charge du secteur, Thérèse Olinga, a lancé à cette occasion un appel à tous pour suivre l'exemple de cette ONG et de travailler dans la conservation de l'environnement en vue de donner à la ville un visage radieux.

Page 12

ÉDITORIAL

Capital

Même si l'opinion publique congolaise ne le perçoit pas vraiment, notre pays se constitue au fil des ans un formidable capital. Consacrant l'essentiel de ses ressources financières à la construction, ou à la reconstruction de ses grandes infrastructures, il se donne peu à peu les moyens matériels de mettre pleinement en valeur ses ressources naturelles sur toute l'étendue du territoire. Et pour peu qu'il poursuive quelques années encore cet effort gigantesque, il intégrera le très petit groupe de Nations émergentes qui fondent leur indépendance sur une exploitation rationnelle de ce que la nature leur a donné et qui, jusqu'à présent, demeurait hors de sa portée.

Cela ne signifie nullement, bien sûr, que tous nos problèmes seront réglés et que chacun de nous pourra dormir tranquillement sur les lauriers nationaux. Mais cela veut dire que les conditions seront enfin réunies pour que la modernisation de notre économie engendre la hausse générale du niveau de vie à laquelle aspirent tous les Congolais et toutes les Congolaises.

Poursuivre le programme qui consiste à désenclaver les départements, à construire ou à rénover les voies de communication, à doter toutes les villes d'écoles, de centres de santé ou d'hôpitaux, de bâtiments administratifs, de lieux de rencontre culturels est donc plus que jamais un impératif catégorique. Car c'est en allant jusqu'au bout de la logique qui a conduit nos pas depuis la fin des troubles internes dont nous avons tant souffert, il y a quinze ans, que le Congo tirera le meilleur parti du capital qu'il a entrepris de constituer au sortir des guerres civiles.

Si nous évoquons ici cette question, c'est parce qu'au fur et à mesure que le temps passe, la tentation se fait plus forte de réduire les crédits consacrés à la constitution de ce capital pour améliorer les conditions de vie du peuple congolais. Une tentation, pour l'opinion publique, compréhensible et légitime, mais à laquelle il serait dangereux de céder trop vite étant donné l'ampleur des travaux qui restent à réaliser pour que notre pays dispose des infrastructures indispensables à la construction d'une économie moderne et ouverte sur le monde.

Une semblable situation ne sera certainement pas facile à gérer dans les années à venir dans la mesure où les revendications sociales ne manqueront pas de s'exprimer avec force. Espérons seulement que la sagesse continuera de l'emporter sur la tentation facile de la démagogie.

Les Dépêches de Brazzaville

DIPLOMATIE

Alassane Ouattara attendu pour une visite officielle au Congo

Le président ivoirien, Alassane Ouattara effectuera du 7 au 9 juin une visite officielle à Brazzaville, avec une étape à Pointe-Noire, la capitale économique. Le Conseil des ministres tenu hier, sous la direction du président de la République, Denis Sassou N'Gusso a salué cette visite « historique », la toute première d'un chef d'État de ce pays au Congo.

À Brazzaville, comme à Pointe-Noire où ils séjourneront du 8 au 9 juin, les deux dirigeants échangeront sur les opportunités de relancer la coopération entre Abidjan et Brazzaville dans divers domaines. Samedi, avant le décollage pour la deuxième ville du Congo, le président Alassane Ouattara rencontrera la communauté ivoirienne. Dans la ville océane est prévue la visite par les deux chefs d'État du Port autonome et de la plate-forme pétrolière de Nkossa. Le président ivoirien aura une réception avec les hommes d'affaires.

40 ans de coopération...

La coopération entre le Congo et la Côte d'Ivoire est, en réalité, vieille de près de quarante ans. Le 19 janvier 1975, précisément, les présidents Marien Ngouabi et Félix Houphouët Boigny avaient signé, à Yamoussoukro, l'accord créant la Grande commission mixte Côte d'Ivoire-Congo. Le texte appelait au renforcement de la coopération en matières économiques, commerciales, socioculturelles, sportives, scienti-

fiques, techniques et des communications. Le décollage n'a pas eu lieu. Denis Sassou N'Gusso et Alassane Ouattara se chargeront donc, à l'occasion de la visite du chef de l'État ivoirien, ancien Premier ministre de Félix Houphouët Boigny, de viabiliser l'axe Brazzaville-Abidjan.

En dehors de ce volet bilatéral, les questions de paix, de sécurité et d'intégration africaine prendront toute leur place dans les entretiens qui réuniront les délégations ivoirienne et congolaise. Sur la paix et la sécurité, la Côte d'Ivoire qui a traversé une crise majeure de plusieurs années a amorcé un retour à la normale qui mérite d'être consolidé. Élu à la tête de son pays en novembre 2010, le président Alassane Ouattara a été installé dans ses fonctions le 6 mai lors d'une cérémonie solennelle à Yamoussoukro, la capitale économique ivoirienne.

Depuis, la Côte d'Ivoire est engagée dans un processus de réconciliation nationale qui se poursuit. Des violences épisodiques mais déstabilisatrices alimentées sans doute par les suites de la longue crise sociopolitique sont toujours signalées dans certaines localités. Dans cette situation post-conflit, la paix et la sécurité représentent pour l'exécutif ivoirien des engagements primordiaux qu'il doit tenir pour soutenir la relance de l'économie nationale et le développement du pays, chantiers sur lesquels parie

le président Ouattara pour consolider la paix, la sécurité et la réconciliation des Ivoiriens.

Pour ce qui est de l'intégration africaine, inséparable du volet paix et sécurité rappelé ci-haut, qui concerne l'ensemble du continent, les deux chefs d'État évoqueront sans doute les expériences en cours en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale sur la résolution des conflits. Président en exercice de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, le président Alassane Ouattara connaît le dossier malien. Pour ce qui le concerne, le président Denis Sassou N'Gusso dirige la médiation sur la Centrafrique et mène ses bons offices dans le conflit à l'est de la République démocratique du Congo en direction des chefs d'État des Grands lacs, dont Joseph Kabila et Paul Kagamé.

Les crises multiformes plombent le développement du continent, cela est une évidence. Pour les autorités congolaises, la renaissance africaine célébrée par tous lors du cinquantenaire de l'Union africaine, le 25 mai dernier à Addis-Abeba (Éthiopie) consistera aussi en « l'instauration d'un dialogue politique permanent de haut niveau sur les questions de paix, de sécurité, de développement économique et social, d'intégration africaine et de coopération internationale ». Ce que souligne le conseil des ministres du 5 juin 2013.

Gankama N'Siah

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

Comité de direction

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

Rédaction de Brazzaville

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service)
Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service),

Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoulou

Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya (stagiaire)

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta

Rédaction de Pointe-Noire

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

Rédaction de Kinshasa

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Coordonateur : Jules Tambwe Itagali

Politique : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa

Société : Lucien Dianzenza

Sports : Martin Enyimo

Service commercial : Adrienne Londole

Bureau de Kinshasa : 20, avenue de la paix Gombe - Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

Maquette : Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable coordination et communication :

Rose-Marie Bouboutou

Directrice du Développement : Carole Moine

Rédaction de Paris

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma

Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia

Assistante de direction : Sylvia Addhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola

Service pré-press et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali

84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel

Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma

Assistante : Laura Ikambi

23, rue Vaneau - 75007 Paris - France

Tél. : (+33) 1 40 62 72 80

www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gusso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : (+242)05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France)

38 rue Vaneau 75007 Paris

Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

Compte-rendu du conseil des ministres du 5 juin 2013

Il s'est tenu ce mercredi 05 juin 2013, au Palais du Peuple, une réunion du Conseil des Ministres sous la haute autorité de son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, Président de la République, Chef de l'État. Douze (12) affaires ont été inscrites à l'ordre du jour, portant presque toutes sur l'examen de projets de décrets émanant de six (06) départements ministériels.

1-D'entrée de séance, le Président de la République a donné la parole au Ministre d'État, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, Monsieur Rodolphe Adada. Répondant à l'apostrophe du Chef de l'État, le Ministre d'État Rodolphe Adada a présenté un projet de décret portant approbation des statuts du Conseil Congolais des Chargeurs. En réalité, ce projet de décret propose des corrections au décret 2010.828 du 31 décembre 2010, relatif aux statuts du Conseil Congolais des Chargeurs, en le réinsérant dans un statut juridique conforme à l'ordonnance n°8.2000 du 23 février 2000, qui lui reconnaissait déjà une personnalité publique à caractère industriel et commercial. Cette révision des statuts du Conseil Congolais des Chargeurs devrait contribuer à garantir l'efficacité de son action, d'autant plus qu'elle évolue dans un secteur marchand et propose à titre onéreux des produits aux chargeurs et aux professionnels des transports.

2-Après un débat technique et juridique gravitant autour des notions d'établissement public industriel et commercial ou d'établissement public administratif avec l'idée sous-jacente d'arriver à une harmonisation statutaire des entités opérant pour le compte de l'État, il est par la suite, revenu au Ministre des Mines et de la Géologie, représenté par le Ministre de la Recherche Scientifique, Monsieur Bruno Jean Richard Itoua, à soumettre pour adoption au Conseil des Ministres sept (07) projets de décrets portant attribution et renouvellement de permis de recherches minières.

-Un permis de recherches pour l'or, dit « permis Izendi Nord » dans le département du Niari, en faveur de la société Allante Ressources Congo Sarl ;
 -Un permis de recherches pour le fer, dit « permis Léké » dans le département de la Cuvette Ouest, en faveur de la société Alpha Mineral ;
 -Un permis de recherches pour le fer dit « permis Ambambaya » dans le département de la Cuvette Ouest, en faveur de la société Alpha Mineral ;
 -Un permis de recherches pour le fer, dit « permis Moussondji -Fer-Est », dans le département du Niari, en faveur de la société Congo Mining Ltd ;
 -Un permis de recherches pour le fer, dit « permis Moussondji -Fer-Ouest », dans le département du Niari, en faveur de la société Congo Mining Ltd ;
 -Un renouvellement de permis de recherches dit « permis Inioli », pour les diamants bruts dans le département de la Sangha, au profit de la société congolaise de recherche et d'exploitation minière s.a.r.l ;
 -Un renouvellement de permis dit « permis Kékélé Léngui-Léngui » pour l'or et les substances connexes dans la Cuvette Ouest, au profit de la société congolaise de recherche et d'exploitation minière s.a.r.l.

Ces sept (07) projets de décrets ont reçu l'approbation du Conseil des Ministres.

3-Le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Monsieur Rigobert Maboundou a été ensuite sollicité par le président de la République à procéder à l'exposé des motifs du projet de décret qui ressortait de son département ministériel. Il a présenté un projet de décret modifiant certaines dispositions du décret n°2008-154 du 25 juin 2008 portant approbation des statuts du Fonds de soutien à l'Agriculture.

Ces modifications reposent sur deux piliers. Le premier pilier est celui de l'obligation de se conformer à l'article 11 du décret 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics. Conformément aux exigences de ce premier pilier, le comité de direction est dorénavant composé ainsi qu'il suit :

- un président ;
- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant du ministère de l'agriculture et de l'élevage ;
- un représentant de la section agriculture et élevage de la chambre de commerce ;
- un représentant des opérateurs agro-pastoraux ;
- le directeur général du Fonds de soutien à l'Agriculture ;
- un représentant du personnel ;
- une personnalité reconnue pour ses compétences et nommée par le Président de la République ;
- un représentant du secteur halieutique.

Le second pilier se fonde, lui, sur les effets induits par la réforme du 11 octobre 2012, en son volet ressources, qui fondaient juridiquement l'activité de la branche crédit du Fonds de Soutien à l'Agriculture entretenue par les institutions financières et bancaires. Aussi, les ressources du Fonds de Soutien à l'Agriculture sont-elles constituées par :

- la subvention de l'État ;
- les produits de placements ;
- les dons et legs.

Ce projet de décret modifiant certaines dispositions du décret 2008-154 du 25 juin 2008 portant approbation des statuts du Fonds de Soutien à l'Agriculture a reçu du Conseil des Ministres un avis favorable.

4-Le projet de décret fixant les conditions d'agrément à l'exercice de l'activité des travaux publics, auxiliaires et assimilés pour le compte de l'État, a fait l'objet d'un exposé du Ministre de l'Équipement et des travaux publics, Monsieur Emile Ouosso.

La prolifération accrue des acteurs dans ce secteur d'activités dont le dynamisme s'est accru ces dernières années avec la construction de grandes infrastructures publiques exige davantage de rationalité dans la conduite des projets, et surtout un arsenal juridique adéquat.

Aussi, toute personne physique ou morale désireuse d'exercer une activité se rattachant aux travaux publics est tenue d'obtenir au préalable un agrément délivré par le ministre chargé des travaux publics. L'octroi de cet agrément se fonde sur une enquête de moralité, de formation et de compétence, le

tout assis sur l'étude d'un dossier dûment constitué.

Le Ministre chargé des Travaux publics dispose, au maximum, de 30 jours à compter de la date de réception du dossier pour convoquer la commission d'agrément, chargée d'étudier et d'émettre un avis sur les demandes d'agrément.

L'agrément reste un acte administratif et ne saurait de ce fait être appréhendé comme un élément du fonds de commerce, en raison de son caractère personnel, incessible et intransmissible.

Tenant compte de toutes les interventions suscitées par ce projet de décret, il en ressort qu'il a l'ambition de répondre aux impératifs de gouvernance, du climat rénové des affaires, et de la sécurité contractuelle, mais aussi d'assainir le secteur en garantissant la transparence, d'en faire un véritable levier de compétitivité, et de réaffirmer l'accès de tous à la commande publique. Il s'agit en fait de remettre de l'ordre dans un secteur qui a connu une croissance quasi exponentielle, et quelque peu loin d'une saine juridique efficiente.

Fort de ces considérations, le Conseil des Ministres s'est prononcé en faveur de l'adoption de ce projet de décret.

À la suite de cette adoption, le président de la République a invité le Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Monsieur Hellot Matson Mampouya, à prendre la parole.

5-Avec la publication des décrets n°2012-69 du 27 février 2012 portant suppression des épreuves orales du baccalauréat et 2012-685 du 30 mai 2012 instituant la gratuité des frais d'inscription aux examens et concours des enseignements primaire, secondaire, technique et professionnel, le décret n°92-296 du 21 mai 1992 portant organisation du baccalauréat a fait montre de faiblesses et de bien d'incompatibilité qui demandaient de toute urgence à être modifiées et complétées.

De sorte que le Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Monsieur Hellot Matson Mampouya, a-t-il tenu à proposer au Conseil des Ministres un projet de décret modifiant et complétant le décret n°92-296 du 21 mai 1992 portant organisation du baccalauréat.

Les modifications et les compléments portent principalement sur la qualité des candidatures (officielles ou libres), la composition des dossiers d'inscription au baccalauréat, les moyennes d'admission, le tirage au sort pour les séries scientifiques, les mentions, etc.

L'attention du Conseil des Ministres a été par ailleurs attirée sur le fait que bien des candidats suivant régulièrement leur scolarité dans une ville se donnaient des moyens peu légaux pour se présenter à des examens dans une autre ville. Les ministres en charge du secteur éducatif ont été appelés, avec la plus grande solennité, à rompre ce cycle peu vertueux. Le Conseil des Ministres a adopté ce projet de décret modifiant et complétant le décret n°92-296 du 21 mai 1992 portant organisation du baccalauréat.

6-Dans la même perspective réelle, un projet de décret, présenté par le Ministre de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, Monsieur Serge Blaise Zoniaba, modifiant l'annexe 2 du

décret n°2012-69 du 27 février 2012 portant suppression des épreuves orales du baccalauréat a été adopté par les membres du Conseil des Ministres.

La raison en est simple. La première expérience du décret n°2012-69 du 27 février 2012 portant suppression des épreuves orales du baccalauréat a mis en exergue un constat quelque peu amer. À savoir que le nombre important de matière et leur volume horaire élevé au deuxième tour du baccalauréat technique ont fait de celui-ci un second baccalauréat. La nécessaire rationalisation organisationnelle du baccalauréat technique a conduit le Ministre Serge Blaise Zoniaba à proposer au Conseil des Ministres les ajustements structurants suivants :

-Les candidats composent dans toutes les matières, mais celles du premier tour ne reviennent plus au second tour ; évitant de la sorte aux candidats admissibles de subir en quelque sorte un deuxième baccalauréat.

-La note du « rapport de stage » dans la série R, sciences et techniques agricoles ne sera plus prise en compte au baccalauréat, car ce stage s'effectue pendant l'année de passage de la première à la terminale, alors que l'évaluation n'interviendra que neuf mois plus tard, laissant alors libre court à toutes les imaginations possibles.

-Le contenu des épreuves du deuxième tour est allégé et leur durée ajustée en conséquence.

Le Conseil des Ministres a donc, faut-il le rappeler, approuvé les modifications de l'annexe 2 du décret du n°2012-69 du 27 février 2012 portant suppression des épreuves orales du baccalauréat.

Le Conseil des Ministres a procédé à une série de nomination. Est concerné, le ministère de la justice et des droits humains.

● Inspecteur général des juridictions et des services judiciaires:

-Mvouo Michel.

● Inspecteur général adjoint des juridictions et des services judiciaires :

-Kamba Jean Jacques.

Enfin, sur invitation de son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République du Congo, son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, président de la République de Côte d'Ivoire, effectuera une visite officielle au Congo, du 07 au 09 juin 2013.

Historique du fait qu'elle constitue la première d'un Chef d'État ivoirien au Congo, cette visite sera une occasion privilégiée pour les deux présidents d'aborder une série de questions d'intérêt commun, d'ordre bilatéral et multilatéral, notamment :

-La redynamisation de l'axe d'amitié et de coopération Brazzaville-Abidjan ;

-L'instauration d'un dialogue politique permanent de haut niveau sur les questions de paix, de sécurité, de développement économique et social, d'intégration africaine et de coopération internationale.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres de ce mercredi 05 juin 2013 a pris fin à 13h00.

Le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, Porte-parole du Gouvernement.

Bienvenu Okiemy.



Remise officielle du gros lot de la promo « SMS EN OR » Une Nouvelle Suzuki 4x4 Grand VITARA

Le 26 Mai 2013, Airtel Congo, par le biais de son Directeur Marketing, Mr Izouma SIDIBE, a remis officiellement au gagnant de la promotion SMS en or le plus gros lot : Une SUZUKI 4x4 Grand VITARA Toute neuve. La cérémonie de remise s'est déroulée dans la ville de Pointe Noire, au domicile du gagnant à Mvoumvou. Le Directeur Marketing, accompagné d'une forte délégation, avait tenu à honorer le gagnant de cette promo en se rendant à son domicile. Le gagnant, absent du pays depuis quelques mois, a mandaté pour l'occasion son épouse qui a réceptionné le véhicule en présence d'un huissier de justice.

À titre de rappel, SMS EN OR est un jeu interactif ayant permis aux participants de récolter des points par les trois moyens ci-dessous et ensuite gagner de nombreux lots :

- Envoyer par SMS le mot Or au 1022 (Cout: 200F)
- Recharger son compte en crédit de communication avec tous types de Recharges.
- Faire tous types de transactions Airtel Money...

L'une des astuces était que, plus le client envoyait des SMS, plus il augmentait ses chances de gagner jusqu'à un million de FCFA en Airtel Money. A la fin du Jeu, celui qui aurait accumulé le plus grand nombre de points par SMS envoyés, devrait gagner la SUZUKI Grand Vitara.

Il sied de signaler aussi qu'il y a eu des nombreux gains en argent, dont 200 gagnants par jour au quotidien et parmi ces lots, deux de cinq millions : (5 000 000) FCFA, tirés au sort aléatoirement et gagnés par:

- Monsieur NGANGA Naudin habitant de Brazzaville :
- Mademoiselle Honorine TCHIKAYA à Pointe Noire :

A l'issue du tirage au sort le 12/03/2013 en direct sur le plateau de télévision de la DRTV, une des chaînes privées de la place, la SUZUKI grand VITARA du jeu gagnant SMS en Or a été gagnée par monsieur OULD-MAMADY OULD-Souleymane ABASS habitant également au KOUILOU dans la ville Océane de Pointe Noire représenté par son épouse madame FATOU OUMAROU lors de la cérémonie de la remise du véhicule.

En prenant la parole devant les journalistes, pendant la cérémonie de remise, le Directeur Marketing de airtel a rappelé le contexte du jeu et a encouragé tous les participants à ce jeu qui font l'honneur de airtel Congo, le réseau qui ne ménage aucun effort pour rendre heureux ses abonnés.

Devant les medias, il a déclaré : « Consciente de son rôle de leader de la téléphonie mobile et de promoteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication, airtel remercie tous ses clients de la confiance et de la fidélité qu'ils ne cessent de lui témoigner et, c'est pourquoi, en reconnaissance de cette marque de confiance, airtel a initié cette promotion qui a permis à tous ses abonnés, de bénéficier de ses avantages ».

Cette promotion est notre manière de vous dire MERCI pour votre fidélité et pour votre confiance » A conclu Izouma SIDIBE, Directeur Marketing d'airtel Congo, avant de d'introduire la nouvelle promotion Football Passion lancée depuis le 20 MAI dernier.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter notre service clientèle 121.



Madame Fatou Oumarou l'heureuse gagnante de La Suzuki Grand Vitara 4x4

A propos de Bharti Airtel

Bharti Airtel Limited est l'une des plus grandes sociétés de télécommunications dans le monde avec des opérations dans 20 pays en Afrique et en Asie. Basée à New Delhi, en Inde, la société fait partie des quatre plus grands opérateurs de téléphonie mobile au monde en termes du nombre d'abonnés. En Inde, elle offre des services variés, notamment des services mobiles 2G et 3G, des offres lignes fixes et du haut débit ADSL, l'IPTV et le DTH, des solutions pour entreprises et services nationaux et internationaux de longue distance aux opérateurs de téléphonie. Sur les autres marchés, elle fournit des services mobiles 2G et 3G. Bharti Airtel comptait plus de 269 millions d'abonnés sur l'ensemble de ses marchés à la fin du mois de Mars 2013. Pour en savoir plus, consultez le site: www.airtel.com <<http://www.airtel.com>>.

AFFAIRES

Tout est prêt pour créer une entreprise au Congo en 48 heures

Le comité de direction du Centre de formalités administratives des entreprises (CFE) vient de statuer sur l'opportunité, pour les investisseurs, de monter une entreprise, au Congo, dans les délais les plus brefs.



Yvonne Adélaïde Mougany et Gervais Bouiti Viaudo

Au cours de la session du 31 mai à Brazzaville, patronnée par la ministre des Petites, moyennes entreprises et de l'Artisanat, Yvonne Adélaïde Mougany, les participants ont consigné ce progrès dans le communiqué final qui a sanctionné leurs travaux. Conformément aux nouvelles réformes engagées et qui visent à assainir le climat des affaires au Congo, les investisseurs pourront désormais créer des entreprises en 48 heures.

Le CFE cèdera bientôt la place à une agence de création d'entreprises

Derrière cette réforme, l'ambition de favoriser l'entrée massive des investisseurs étrangers au Congo, qui, en créant des entreprises, aideront le pays à mieux se positionner sur les prochains Doing Business. Comme l'a indiqué Yvonne Adélaïde Mougany, l'une des résolutions les plus importantes arrêtées pour booster les investissements étrangers au Congo, c'est « *La mutation du CFE en Agence congolaise pour la création des entreprises... Futur pilier central de l'édifice de promotion et de soutien de l'entrepreneuriat* ».

Cette Agence congolaise pour la création d'entreprises vient à point nommé au regard de la suppression de la carte de commerçant et de la gratuité de l'ensemble des actes administratifs. Résultat : la rapidité et la facilité dans l'obtention des documents. Le rendez-vous est pris en novembre 2013, lors de la prochaine session, pour évaluer l'évolution des réformes annoncées.

Firmin Oyé

POINTE-NOIRE

Où est le sucre de Saris Congo ?

Les Ponténégrins se posent cette question du fait que depuis plus d'une semaine on constate une pénurie du produit dans les marchés.

Il y a plus d'une semaine que le sucre est recherché dans les différents marchés de Pointe-Noire. Sa rareté dans les petits commerces et dans les ménages inquiète tout le monde.

« *La disparition du sucre me dérange beaucoup parce que je l'utilise pour les beignets, la bouillie, le bisap et le jus de gingembre. Je suis en difficulté et je souhaite que la solution soit vite*

trouvée », s'inquiète Claudine, une vendeuse de beignets.

La pénurie de sucre, qu'il soit importé ou local, a fait augmenter le prix du kilo qui est passé de 600 FCFA à 1 000 FCFA chez les rares vendeurs de la ville.

« *Ce qui nous inquiète, c'est que le Congo fabrique du sucre, mais où est-il ? Il sera difficile de continuer à vendre si cette pénurie continue, puisque nous tournerons à perte. Hier, par exemple, j'ai acheté le kilo à 850 FCFA vers l'aéroport alors que depuis trois jours on nous a dit que le sucre est déjà au port,*

mais jusqu'à présent on ne voit rien », s'alarme une autre femme.

D'après les informations recueillies auprès des vendeurs du grand marché de Pointe-Noire, le sucre serait arrivé au port et est en attente de dédouanement. Que cette information soit vraie ou fausse, on peut se demander où est le sucre de Saris Congo. La demande est-elle trop élevée par rapport à l'offre ? Autant de questions qui ne trouveront leurs réponses qu'avec les responsables de la société sucrière du Congo.

Charlem Léa Legnoki

PLATEAUX

Les travaux de l'aéroport de Djambala se poursuivent

Trois sociétés ont soumis le 4 juin à Brazzaville, leurs offres relatives à la construction des installations terminales de l'aéroport de Djambala.

La cérémonie d'ouverture de ces plis a eu lieu en présence de l'assistant du délégué général aux grands travaux, Placide Moudoudou.

Rappelons que les travaux de

construction du pavillon présidentiel et des chaussées aéronautiques sont en cours d'exécution. Reste les travaux des installations terminales pour que cet aéroport soit opérationnel et réponde à la fois aux exigences de modernité et aux normes standard de l'aviation civile. Financés par le budget de l'État, les travaux de construction de ce nouvel édi-

fice portent sur la maçonnerie, la peinture, la menuiserie, la vitrerie, l'électricité, la plomberie sanitaire, le voilage-rideaux et l'aménagement de l'extérieur.

Parmi les entreprises candidates : CEEDI, CITRA-Congo et STDC. Les montants des offres vont de 1 à 2 milliards, pour une durée des travaux prévue de 10 à 12 mois.

Jean-Jacques Koubemba

CONSOMMATION

Une enquête en vue d'élaborer une mercuriale

La base de données qui sera constituée à l'issue des recherches permettra aux autorités de maîtriser les prix des biens et services consommés par les services publics.

Le directeur général du Contrôle budgétaire, Léopold Molomba, a lancé officiellement l'opération le 5 juin, à Brazzaville. Les villes concernées sont Brazzaville, Pointe-Noire et Ouesso (Sangha)

Les directions générales du Commerce intérieur et des Travaux publics prennent part à cette enquête. Le Centre national des statistiques et celui des études et évaluations des projets d'invest-

tissement et de gestion font aussi partie du groupe d'enquêteurs. « *Cette configuration est la même au niveau du pays notamment dans les communes de Pointe-Noire et Ouesso, retenues pour l'enquête* », a précisé Léopold Molomba.

Cette prospection nationale dotera l'administration des Finances d'un outil précieux de lutte contre la surfacturation observée dans les dépenses publiques, a indiqué le directeur du Contrôle budgétaire.

Lopelle Mboussa Gassia

Devenez Producteur d'œufs frais et de poulet de chair !



AGRI.Consult-Congo, leader de la formation, du conseil et de l'assistance Technique en Agriculture et élevage organise un séminaire de formation du 13 au 15 juin 2013 sur **L'élevage des poulets de chair, la production des œufs et la fabrication d'aliments poulet**



Lieu : Hôtel ELAIS/Pointe Noire **Réservation : 050590707 / 068944999**

E-mail : agri_consult@yahoo.fr

NB : Nombre de place limité !

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La Russie attribue quarante bourses chaque année au gouvernement congolais

Une table ronde a été organisée au Centre culturel russe (CCR) sur « L'enseignement supérieur dans les relations russo-congolaises ».

Ce thème, actuel pour la République du Congo, a permis aux participants d'évoquer de nombreux aspects tels que : la formation des candidats aux études ; les procédures de sélection ; les difficultés du processus académique dans les établissements d'enseignement supérieur de Russie ; les perspectives d'une carrière professionnelle à l'issue de la formation ; la compatibilité des systèmes d'enseignement ; la base juridique pour les échanges entre universités, etc.

L'ambassadeur de Russie au Congo, Youri A. Romanov, a reconnu que « Depuis plusieurs années nos deux pays ont établi une bonne pratique de formation des cadres congolais en Russie. Chaque année la partie russe accorde un nombre important des bourses d'État pour les études axées sur les différentes spécialités comme la santé, l'agriculture, les sciences humaines, les sciences naturelles, le génie, etc. Un grand nombre des étudiants congolais se rendent en Russie pour des études commerciales... Il faut renforcer les liens étroits avec les universités



Les participants à la table-ronde

russe, donner plus d'ampleur aux échanges d'étudiants et de professeurs », a expliqué Youri A. Romanov.

L'ambassadeur a fait savoir que les cours des professeurs congolais sur l'histoire et la culture de l'Afrique, sur les problèmes d'actualité du développement du continent africain, présenteraient beaucoup d'intérêt pour les universités. Il pense qu'il y a beaucoup de potentiel pour le développement dans ce domaine de la coopération humanitaire. Il a suggéré une réflexion approfondie dans ce sens.

Le directeur du CCR, Sergueï A. Belyaev, a déclaré dans son mot de clôture que « Chaque année la République du Congo reçoit 35 à 40 bourses d'études supérieures par rapport à d'autres pays de la sous-région qui, pour certains, ne reçoivent que 15 offres », a-t-il rappelé.

Notons enfin que la langue russe est étudiée et parlée dans plusieurs pays d'Afrique. Selon les statistiques, 108 000 personnes en Afrique subsaharienne maîtrisent la langue russe. On en compte plus de 4 000 (aux lycées) au Congo.

Bruno Okokana

VIE SYNDICALE

La CRPE se dit indignée de l'arrestation d'un de ses dirigeants

Selon un communiqué diffusé le 5 juin à Brazzaville, Dominique Ntsienkoulou, membre du bureau exécutif de la Concertation pour la valorisation de la profession d'enseignant (CRPE) aurait été pris par la force publique, à son domicile, mardi aux premières heures du matin.

La CRPE pense que son membre est arrêté « vraisemblablement à cause de ses activités syndicales ». Elle se dit « choquée et surprise » de cette arrestation au moment où elle observe une trêve consécutive à la suspension de la grève des enseignants, depuis le 11 mai 2013. Néanmoins, au sein du clan même de la CRPE, un syndicat déchiré en plusieurs franges qui jouent chacune sa partition, l'on ne parle pas le même langage. Quelques responsables de cette plateforme syndicale pensent que cette arrestation est plutôt la suite logique du comportement « anarchiste » dont Dominique Ntsienkoulou et ses proches font montre depuis un temps. « Pendant que la commission au sein de laquelle la CRPE est représentée travaille à l'harmonisation des textes d'intégration et à la révision du statut général de la fonction publique aux côtés d'autres syndicats et du gouvernement, ils font l'agitation et la désinformation dans les milieux des enseignants », a déploré un dirigeant de la plateforme. Selon une source policière, Dominique Ntsienkoulou serait interpellé dans le cadre d'une enquête sur la destruction de biens publics pendant la grève des enseignants. Il serait relaxé selon la même source.

BUROTOP IRIS

Intégrateur de Solution



Premier Partner



POLYCOM



Communications Unifiées

- Vidéoconférence et Multimédia
- Voix et Messageries Unifiées
- Téléphonie IP

BRAZZAVILLE : 4, Avenue Foch - Centre ville
BP : 14264 - Tél : 05 577 78 88 - 06 669 60 60
POINTE NOIRE : Rond point Kassai,
Avenue Moe Katt Matou
Tél : +242 04 453 53 53 - 06 958 87 88
République du Congo

KINSHASA : 24, Avenue Colonel Ebeya
Commune de Gombé
Tél : +243 992 884 888
République Démocratique du Congo


BUROTOP IRIS
www.burotop.com - www.iris-technologie.com



Assurances et
Réassurances du
Congo

40^{ème} ANNIVERSAIRE
1973 - 2013



Soyez rassurés, vous êtes bien assurés

Assurances et Réassurances du Congo
A Brazzaville : 222 81 40 67 . A Pointe-Noire : 222 94 12 88 . Et chez tous nos agents généraux

Entreprise régie par le code CIMA

40 ans d'Assurance
d'Expérience
d'Investissements
dans l'économie congolaise

Soyons fiers de ce que nous avons bâti ensemble

Tél. : (242) 22 281 53 89 / 22 281 40 67

www.arc-congo.cg

AVIS DE RECHERCHE

Le Colonel Fabrice Makaya demande à toute personne qui rencontrera M. Maekel Goma Kidihou Moukassakassa, touché mentalement, disparu depuis le 31 décembre 2008, habitant chez Mme Denise Bouanga de bien vouloir le contacter aux numéros suivants : **06 669 30 34 / 04 451 75 06.**

À LOUER

RESTAURANT - TERRASSE EQUIPÉE

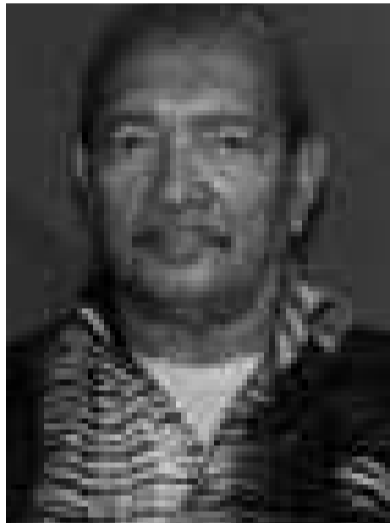
Prix très intéressant,

Pour tout contact appelez : Mr HUSSEIN au 06 830 41 41.

NECROLOGIE

La veuve Guinard née Mboube Marie Thérèse, les enfants Guinard Raymond, Vivien Arsène ; Audrey Wilfried ; Lydie Melaine ; Arnaud Romaric et Alain Severin, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père Guinard Raymond (Yesu Amalfi) survenu le samedi 1er juin à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familiale au n°06 de la rue Etou Bertrand, quartier Massengo (vers l'eau c'est la vie), Arrêt de bus école le Laboureur.



Le camarade Pierre Ngolo, secrétaire général du Parti congolais du travail, a le regret d'annoncer aux membres du bureau politique du Comité central et à l'ensemble des membres et sympathisants du PCT, le décès du camarade Gaston Likibi-Tchiba, membre du comité central du PCT, vice président de la commission nationale de contrôle et d'évaluation du parti ; décès survenu le 04 juin 2013 à 8h30 à l'hôpital de Gonesse région parisienne en France.

Le Camarade Pierre Ngolo, présente ses condoléances les plus attristées à la famille de l'illustre disparu.

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



IN MEMORIAM

6 JUIN 1993 - 6 JUIN 2013

Voici 20 ans déjà, jour pour jour, qu'il a plu au Seigneur de rappeler auprès de lui notre cher bien-aimé papa, le Dr Roger Molouba. En ce jour de triste et douloureux anniversaire de sa disparition, les enfants Molouba, la veuve, petits-enfants et vous qui l'avez connu et aimé vous prient d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Des messes d'action de grâces seront dites en sa mémoire le jeudi 6 et vendredi 7 juin à 6h30mn en la cathédrale Sacré-Coeur.

Que son âme repose en paix.



SEPTIÈMES JOURNÉES THÉOLOGIQUES

La crise de la foi au centre des débats

Organisées sur le thème : « L'année de la foi : signification et perspectives pour le Congo », ces journées se tiennent, du 4 au 6 juin, au grand séminaire cardinal Émile Biayenda, dans le cadre de la lettre apostolique « Porta Fidei » promulguée par le pape Benoît XVI, le 17 octobre 2011. Celle-ci invite l'Église catholique à s'interroger, méditer et réfléchir sur sa doctrine à la lumière du concile Vatican II.

Deux thèmes sur six prévus ont été développés à la journée inaugurale : « Dieu et l'homme » par le professeur Théophile Obenga, « Foi et communication » par Jean-Paul Pigasse, sous la modération du professeur David Mavoungui. Les quatre autres portent sur : « Les fondements bibliques de la foi » par l'abbé Ildevert Mouanga, « Foi et eucharistie » par le père Aimé Thierry Hebakourila, « Foi et œcuménisme » par le pasteur Serge Patrick Locko, « Foi et droit canonique » par l'abbé Guy Noël Okamba, avec comme modérateur le père Claver Boundja et l'abbé Antonio Mabiala.

Ouvrant ces journées, l'abbé Gervais Portais Yombo, recteur du grand séminaire et coordonnateur de ces rencontres, a souligné que c'est parce que l'église souffrait de la crise de la foi que le Pape Benoît XVI pensa qu'il lui fallait redécouvrir ses richesses. Refusant de convoquer un nouveau concile dans la mesure où les premiers ne sont pas encore bien exploités, le Souverain pontife a pensé que l'Église doit plutôt s'interroger sur son parcours pour scruter ses richesses. Voilà pourquoi il s'est posé la question de savoir si les réponses à la crise de la foi ne se trouvent pas déjà dans la tradition de l'Église.

L'homme et Dieu

Développé par le professeur Théophile Obenga, ce thème a été circonscrit en cinq points : Clarification lexicologique ; Foi chrétienne ; Prélats, théologiens, mystiques et foi ; Foi, prière et anthropologie grecque ; L'homme et le divin dans l'Égypte antique.

Pour l'exposant, foi, croyance et confession sont strictement du domaine humain. Les actes qui en découlent : adorer, prier, méditer, se confesser, confesser, faire des sacrifices, des jeûnes, des retraites, des professions de foi, etc., sont, eux aussi, par voie de conséquence, du domaine humain. Selon lui, la question de la foi porte sur l'homme lui-même dans son rapport avec Dieu. C'est l'homme qui a besoin de foi, de croyance, de fidélité, de confession, et non Dieu. C'est l'homme, donc, qui ressent le besoin intellectuel de la preuve cosmologique et ontologique de l'existence de Dieu, et non Dieu.

Le conférencier a appuyé son argumentaire par l'Épître aux Hébreux (11,3) : « C'est par la foi que nous avons l'intelligence de ce que le monde a été organisé par une parole de Dieu, en sorte que ce n'est pas du visible que la réalité apparente est venue à l'être. » L'année de la foi, pense-t-il, devrait être le moment de revenir sur la méditation de la transcendance divine et de

la pratique fondée sur cette transcendance, en réfléchissant à la suite de quelques textes qui ont reçu le nihil obstat et l'imprimatur.

En conclusion, il pense que l'homme est dans la temporalité. Chaque jour il



Les conférenciers

trace son sillon historique. C'est sa dignité. Cependant, au même moment, l'homme est poussé à sortir de la cage du temps car il est esprit. Les religions, du « livre » ou non, témoignent de cet effort de questionner la destinée humaine, le plus radicalement possible. La foi est ainsi un bien, sans doute le plus précieux, de chaque instant et de tous les instants, en relation avec l'intemporel qui est l'Éternel

Foi et communication

Ce thème a été exposé par Jean-Paul Pigasse, qui n'est ni théologien, ni philosophe, mais un observateur averti de la scène humaine vivant à cheval entre l'Europe et l'Afrique. En dépit de ce fait, il est resté de bout en bout dans le droit fil de son thème en faisant une série de remarques tirées de l'observation qu'il fait tous les jours dans son métier de communicateur, et surtout de son expérience de près d'un demi-siècle de journalisme.

Jean-Paul Pigasse a centré son intervention autour de trois idées générales : l'affirmation des religions dans le monde qui est l'un des phénomènes majeurs de ce début de vingt unième siècle ; le déplacement très rapide vers le Sud du centre de gravité de l'Église catholique qui a des conséquences importantes sur son fonctionnement ; enfin le rôle clé de l'information et de la communication dans l'affirmation de l'Église catholique au sein de la société.

Les questions religieuses se posent chaque jour

Pour le conférencier l'affirmation des religions dans le monde moderne est perceptible sur tous les continents. Il ne se passe pas un jour en effet où, d'une manière ou d'une autre, les questions religieuses ne se posent pas. Et cela sur tous les continents, que ce soit dans le monde émergent (Afrique, Amérique latine, Asie) ou dans le monde dit ancien (Europe, États-Unis). Elles touchent toutes les religions : islam, catholicisme, judaïsme... Ce phénomène devient incontournable et politiquement considérable à cause de sa diffusion par les moyens de communication modernes.

Non seulement il se poursuivra, mais il va s'accroître comme en témoigne l'extraordinaire impact de la renonciation du pape Benoît XVI et de l'arrivée

du Pape François. Car, jamais un événement n'a été répercuté avec autant de force du haut en bas de l'échelle sociale, sur tous les continents et aussi rapidement.

Parlant du déplacement du centre de

gravité de l'Église catholique, Jean-Paul Pigasse pense qu'il est dû à une forme de déclin de la religion dans les pays dits riches. Cela se traduit notamment dans l'extrême difficulté où se trouve le clergé de se renouveler. Dans de nombreuses paroisses françaises, par exemple, ce sont des prêtres africains qui accompagnent désormais les fidèles. Ce déclin se traduit, d'autre part, par un effritement des valeurs chrétiennes qui fondaient la société, l'affaire dite du mariage pour tous étant une parfaite illustration du phénomène. Mais dans le même temps l'on constate une extraordinaire vitalité des églises dans les pays dits émergents ; ainsi, une messe célébrée à Notre dame de Paris et une messe célébrée dans la basilique Sainte-Anne de Brazzaville, n'ont pas la même ferveur. L'élection du Pape François, un pape venant de l'Amérique latine, est un signe fort du déplacement du centre de gravité de l'Église catholique.

À l'ère des nouvelles technologies

Pour ce qui est du rôle clé de l'information et de la communication, Jean-Paul Pigasse pense que l'adaptation de l'Église au monde nouveau qui émerge ne peut se faire par la seule formation de ses élites (prêtres, évêques, religieux) et par l'enseignement que celles-ci dispensent. Elle passe plus encore que dans le passé par la visibilité que se donne l'Église à travers ses lieux de culte (exemple, l'élévation du clocher de la basilique Sainte Anne), ses cérémonies religieuses, ses activités humanitaires et culturelles. Elle repose aussi sur la diffusion des informations concernant l'Église et son évolution, l'affirmation constante de ses valeurs : diffusion orale, bien sûr, mais aussi écrite par la presse et par le livre.

Elle suppose enfin une adaptation de l'Église aux nouveaux modes de communication qu'engendrent, d'une part, la révolution technologique en cours (développement des matériels tels que les iPhones et les tablettes) et d'autre part la généralisation des réseaux sociaux (facebook et autres). S'adapter à l'abolition du temps et de l'espace tout en respectant la prière et la méditation, tel est le défi que doit relever l'Église aujourd'hui.

Bruno Okokana

ONUSIDA

Le Sud-Africain Salim S. Abdool Karim nommé à la tête du panel scientifique de l'agence

Le directeur de l'ONUSIDA, Michel Sidibé, a annoncé sa nomination à l'ouverture du colloque scientifique de l'organisation sur la prévention de la transmission du virus mère-enfant, qui a lieu actuellement à Durban, en Afrique du Sud.

Le panel que présidera Salim S. Abdool Karim, spécialiste en épidémiologie, est chargé d'apporter des conseils stratégiques sur l'utilité des nouveaux éléments de la recherche scientifique et sur leur application éventuelle dans le travail de prévention ou de traitement du VIH. Les autres membres du panel seront nommés dans les semaines à venir. En sa qualité de président du panel consultatif sur la science et les innovations pouvant aider dans la lutte contre le VIH/sida, Salim S. Abdool Karim est donc appelé à encourager les recherches en matière de lutte contre la pandémie. « Depuis la découverte du virus de l'immunodéficience humaine, la science a permis des avancées extraordinaires qui vont au-delà des bénéfices retirés par ceux qui sont directement touchés par le VIH/sida [...]. Pour arriver à éradiquer l'épidémie du VIH/sida, nous devons continuer à faire avancer la science. Je suis ravi que le professeur Karim ait accepté de prendre la direction du nouveau panel scientifique de l'ONUSIDA », a souligné Michel Sidibé dans un communiqué. « La science a le potentiel de nous montrer le chemin vers l'éradication du sida. Je suis honoré de cette nomination et j'ai hâte de relever ce nouveau défi », a affirmé Salim S. Abdool Karim, qui est actuellement directeur du centre de recherche sur le sida en Afrique du Sud, partenaire de l'ONUSIDA.

Nestor N'Gampoula

CONTREFAÇON DE MÉDICAMENTS

Plus d'un million de sachets de fausse aspirine à destination de l'Afrique

Belle opération pour la douane française à l'occasion de Journée mondiale anti-contrefaçon. Selon le ministère de l'Économie, il s'agit de « la plus importante saisie de contrefaçon de médicaments jamais réalisée par les services douaniers en France et dans l'Union européenne ».

En provenance de Chine, la cargaison, saisie le 17 mai par les douanes du Havre, était dissimulée dans un chargement de thé. L'analyse n'a décelé aucun principe actif sur les échantillons d'aspirine, la poudre contenue dans les sachets étant essentiellement composée de glucose. Les marchandises « devaient être livrées au sein d'une société espagnole localisée aux îles Baléares présentant tous les aspects d'une société écran, et étaient sans doute destinées à être vendues dans la péninsule ibérique, le sud de la France et l'Afrique francophone », précise le ministère.

En 2012, 100 000 contrefaçons de médicaments ont été découvertes par les douaniers français.

En juillet 2012, une opération douanière internationale a permis la saisie, dans 16 ports africains, de 82 millions de doses de médicaments contrefaits ou de contrebande (antipaludéens, antibiotiques, antiparasitaires, contraceptifs, traitements contre la stérilité) pour une valeur estimée à 30,7 millions d'euros.

Noël Ndong

CRISES EN AFRIQUE

Le Quai d'Orsay et l'ICG signent un partenariat

Le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats, et la Présidente directrice de l'International Crisis Group (ICG), Louise Arbour, ont signé le 27 mai, une convention de partenariat.

D'une durée de trois ans, le partenariat entre le ministère français des Affaires étrangères et l'ICG s'appuiera sur le travail de fond conduit par les experts de l'ICG pour susciter notamment une attention accrue sur la situation au Sahel et dans d'autres pays francophones de l'Afrique subsaharienne. L'ICG a été fondé en 1995, à l'initiative de personnalités européennes et américaines désireuses de mieux analyser les conflits meurtriers des années 1990 et de leur apporter une réponse indépendante. À titre de rappel, l'ICG a couvert dans le monde près de 70 situations de conflits potentiels ou déclarés. Ses analyses et recommandations sont aujourd'hui largement relayées et examinées par l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention, la gestion et la résolution des crises.

N.Nd.

ANALYSE

L'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté

Les spécialistes s'accordent aujourd'hui pour dire que l'Afrique a connu un taux de croissance en constante augmentation ces dix dernières années. Dans certains pays ce taux est à deux chiffres. Les mêmes analystes disent aussi que la pauvreté ne recule pas en Afrique et que, malgré la mise en œuvre de nombreux projets de développement, l'impact sur la réduction de la pauvreté n'est pas perceptible. Comment expliquer un tel paradoxe ?

En effet l'Afrique a connu dans l'ensemble une croissance soutenue de 4,6% entre 2005 et 2010. Mais beaucoup d'économistes, qui observent depuis quelques années les pays africains, ont constaté que cette croissance n'a pas permis de réduire la pauvreté qui est le premier objectif du millénaire pour le développement à savoir : réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015. Or les pays africains qui ont souscrit aux Objectifs du Millénaire pour le développement sont confrontés à de nombreux défis qui compromettent, dans bien des cas, leur chance d'atteindre ces objectifs en 2015. Parmi les raisons qui peuvent expliquer ce paradoxe entre croissance économique et persistance de la pauvreté, il y a les mauvais choix de stratégies et la mauvaise conduite des projets de développement.

Les mauvais choix peuvent être observés quand il s'agit de construire une route, un dispensaire ou une structure scolaire dans une localité. Outre l'appétit monstrueux des propriétaires fonciers, on découvre aussi, parfois, des hommes politiques capables, par leur agissement, de détourner la nature du projet et donc de compromettre les objectifs visés. Les projets les plus perturbés par ces comportements sont ceux qui concernent le développement rural.

Dans ce cadre, notre pays réalise depuis des années plusieurs projets avec le concours des partenaires au développement. Ces projets ont pour but de réduire la pauvreté rurale. Mais celle-ci n'est réduite que si les populations cibles ont commencé à exercer des activités productrices génératrices de revenus. Pour ce faire, il faut que leur production soit facilement écoulee sur les marchés. Un objectif qui peut être atteint grâce au désenclavement des bassins de production. Le choix des bassins à désenclaver ainsi que la nature des travaux à y mener sont déterminants pour la mobilisation des ressources nécessaires. Or, si les politiques et des cadres locaux s'ingèrent

maladroitement dans ces projets, le résultat risque d'être insuffisant. Dans certains cas, le choix du site d'installation d'une infrastructure peut être décidé contre l'avis du technicien. En clair, le tracé d'une route peut se faire en fonction du poids politique d'un cadre de la zone desservie et non en fonction de l'objectif de désenclavement du bassin de production.

En général, tout projet, pour être efficace, doit obéir à des critères internationalement reconnus. Parmi ces critères il y a la pertinence qui veut que chaque projet intègre une stratégie nationale ou locale ; c'est sa cohérence avec l'ensemble des actions conduites par les pouvoirs publics qui définit sa pertinence. Un autre critère, aussi important que le premier, c'est l'impact. Ce critère permet de déterminer les principaux bénéficiaires d'un projet pour justifier l'investissement : on ne va pas mettre l'argent du contribuable dans un projet qui sert les intérêts politiques d'un élu, même quand il appartient au parti au pouvoir. Le troisième critère est la durabilité ; dans l'élaboration de nos projets, cette dimension est souvent négligée. Or la durabilité permet de savoir si le projet aura un impact durable, s'il n'est pas un feu de paille.

C'est pour quoi l'on voit des infrastructures construites et qui ne sont jamais opérationnelles. Le cas d'un dispensaire, don d'un élu local, où il n'y a pas de personnel. Le cas aussi des écoles qui manquent cruellement d'enseignants malgré la présence de jolis bâtiments, don d'un fils du pays. En ville, cela est perceptible à travers l'implantation des transformateurs de la Société nationale d'électricité. Ces tristement célèbres « transfos » sont quelquefois perçus comme la propriété de certains dirigeants qui habitent la zone desservie.

Résumons-nous pour dire que la croissance économique n'est pas une simple histoire de chiffres. Il faut en effet se méfier des phrases du genre « taux de croissance à deux chiffres » ou une « croissance soutenue » qui peuvent cacher des réalités plus complexes. Ce qui se passe en ce moment même dans plusieurs pays du monde où tous les pronostics de croissance étaient autorisés, alors que sur le front social tout est encore fragile, doit nous interpeller pour que l'impact de nos projets soit plus perceptible et leur durabilité incontestable afin qu'ils contribuent réellement à la réduction de la pauvreté.

Emmanuel Mbengue

MALI

Arrivée à Gao de 24 jeunes chassés par le MNLA à Kidal

Les autorités politiques et administratives de la ville de Gao ont accueilli mardi 24 jeunes de peau noire chassés de la ville de Kidal par le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), a-t-on appris ce même jour dans la matinée.

Ces « 24 jeunes (Sonraï, Bambara, peul, Bella) ont été arrêtés à Kidal par le (MNLA), qui les a emprisonnés durant 2 jours selon les cas », indiquent les témoignages de certains jeunes faits à un contact de Xinhua à Gao, la plus grande ville du nord du Mali.

Évoquant les motifs de leurs arrestations, ceux-ci ont confié : « le MNLA nous reproche notre non-adhésion à ses initiatives de marche contre l'arrivée de l'armée malienne à Kidal ; notre non-adhésion à son projet d'indépendance de l'Azawad ». Ceux-ci ont ajouté : « le MNLA nous a dit que nous sommes des Maliens

et que par conséquent nous devons quitter l'Azawad. Durant notre détention, on ne mangeait pas ». Les mêmes témoignages ont été rapportés par la télévision malienne mardi soir. Par ailleurs, depuis le week-end, des informations faisaient état d'épuration raciale et autres exactions sur les populations noires à Kidal dans l'extrême nord du Mali de la part du MNLA.

Le ministre malien de la Communication, porte-parole du gouvernement, Manga Dembélé, a affirmé lundi lors d'une conférence de presse que « si les propos rapportés relatifs aux exactions, enlèvements, sévices, séquestrations ainsi que l'épuration raciale du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) à Kidal s'avèrent réels, ces actes seront punis avec la dernière rigueur ».

Xinhua

ONU

Le Conseil de sécurité proroge le mandat de la force internationale à Abyei

La résolution adoptée le 29 mai autorise la Force intérimaire des Nations unies pour Abyei (Fisnuia) à se maintenir dans cette région du Soudan jusqu'au 30 novembre 2013.

Pour permettre à cette force de mener à bien sa mission dans cette région pétrolière qui fait l'objet d'un litige entre le Soudan et le Soudan du Sud, il a été décidé de porter ses effectifs à 5 326 hommes. Ceci, afin d'appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud.

La résolution exige de Khartoum et de Juba de parachever la constitution de l'administration et du Conseil de la zone d'Abyei, notamment en «débloquent l'impasse concernant la composition» dudit conseil. Les deux gouvernements sont également appelés à tout mettre en œuvre pour renforcer la confiance parmi les différentes communautés de la zone. Ces dernières devront s'abstenir de tout acte ou propos provocateur qui pourrait entraîner des affrontements violents.

En décembre 2011, le Conseil de sécurité avait renforcé le mandat de la Fisnuia en la chargeant de conduire des missions conjointes de contrôle de la frontière, qui consistent en une surveillance tripartite de la sécurité dans la zone démilitarisée.

Dans le cadre des missions qui lui ont été assignées, cette force a pu, au mois de mars 2013, dépêcher la première mission de vérification du retrait des forces des deux pays de la zone démilitarisée, située à proximité de leur frontière commune.

Début mai, une attaque a provoqué la mort d'un Casque bleu éthiopien de la force et du chef de la tribu des Ngok Dinka, Kuol Deng Kuol. Les deux hommes ont été tués par des éléments de la tribu rivale Missereya et deux autres Casques bleus ont été blessés. Le secrétaire général a condamné cette attaque qui s'inscrit dans le cadre d'un contentieux intercommunautaire opposant les agriculteurs Ngok Dinka aux tribus pastorales Misseriya.

Nestor N'Gampoula

FRANCE

François Hollande reçoit à l'UNESCO le prix Félix-Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix

Le président français est le 26^e lauréat de ce prix qui vient récompenser son engagement dans la résolution de la crise malienne

En présence d'Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO, du président du jury Mario Soares, ex-président du Portugal, du président Abdou Diouf, parrain du prix, du président Konan Bédié, protecteur du prix, de nombreux chefs d'État de la sous-région Afrique de l'Ouest et de la veuve du président Houphouët Boigny, François Hollande a reçu sa distinction à l'UNESCO le 5 juin.

Alioune Traore, secrétaire exécutif du prix, a salué la « décision grave, courageuse et humaniste contre la barbarie terroriste » prise par le président Hollande. Abdou Diouf, parrain du prix, a tenu à préciser que le jury avait tenu à primer le président Hollande qui « n'était pas candidat au prix ». Il lui est décerné à titre personnel par une décision unanime du jury, a précisé l'ex-président ivoirien Konan Bédié. Irina Bokova a réitéré l'engagement de l'UNESCO à reconstruire les mausolées du Mali, un patrimoine dont « la valeur est universelle ». « La décision prise au nom de la France avait pour but de mettre fin à une agression »,

a souligné le président Hollande dans son allocution. Il s'agissait pour le premier des Français « d'une bataille pour la dignité humaine ». Selon François Hollande, « toute inertie aurait été fatale » face à « une opération qui visait à soumettre tout le Sa-

tant de soldats africains se sont engagés pour lutter pour la liberté de la France au cours des deux dernières guerres mondiales.

François Hollande a assuré que les élections présidentielles maliennes se tiendront à la fin du mois de juillet dans l'ensemble du



François Hollande recevant le prix

hel ». Il a rappelé que « la France ne serait pas intervenue sans l'appel du président légitime » et a d'ailleurs agi accompagné par la Cédéao, de l'UA, de l'UE et sous mandat de l'ONU. Pour le président français, « ce sont les Africains eux-mêmes qui se sont libérés du terrorisme. »

Pour le chef de l'État français, l'engagement de la France aux côtés du Mali était naturel quand

territoire malien y compris à Kidal, actuellement le théâtre de combats entre l'armée et les rebelles touaregs. Le président français a réitéré aux chefs d'État africains son invitation à Paris, à la fin de l'année, pour un sommet sur la paix et la sécurité en Afrique afin d'aboutir à la mise en place d'une force d'intervention africaine.

Rose-Marie Bouboutou

TerraTech
de monde de l'informatique

CORE I3 - 2.5 GHZ
4G MEMOIRE
500 DISQUE DUR
ECRAN HD LED 15.6"

379.000 TTC

1 AN
GARANTIE

COMPAQ PRESARIO CQ57-465SK

ACER TRAVEL MATE P253-M

INTEL CORE I3 - 2.2 GHZ
4G MEMOIRE
500 DISQUE DUR
ECRAN HD LED 15.6"

349.000 TTC

Avenue Alphonse Fondere – Immeuble C.N.S.S Rond Point City – Rez-Chaussee. Congo-Brazzaville Tel: 00242 06 8813434 – 00242 053813434

TOTAL E&P CONGO



Annnonce Total E&P Congo

Dans le cadre de sa politique de Développement Durable, Total E&P Congo, en relation avec le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation, soutient un projet qui vise à mettre en place des classes renforcées, à partir de la seconde, au lycée Victor Augagneur.

Soixante (60) élèves de nationalité congolaise seront sélectionnés par concours (niveau troisième), pour constituer deux classes. Le concours sera organisé à Pointe-Noire en juillet 2013 à partir d'une présélection sur dossier.

Les élèves de 3^e intéressés doivent constituer un dossier de candidature contenant :

- Note du BEPC blanc organisé par la Direction Départementale ;
- Moyenne générale de l'année ;
- Bulletins scolaires des classes de 3^e et de 4^e ;
- Copie de l'acte de naissance ;
- Photos d'identité (2).
- Certificat de nationalité

Les élèves doivent avoir entre 13 et 16 ans au moment de la remise des dossiers.

Le projet s'engage à prendre en charge certains frais : livres scolaires (au programme français), calculatrices scientifiques, frais d'inscriptions aux examens. Le reste des frais occasionnés par la scolarité des élèves sera à la charge des parents d'élèves.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à Direction départementale de l'enseignement primaire et secondaire du département concerné ou au secrétariat du lycée VICTOR AUGAGNEUR de Pointe-Noire.

Le dépôt des dossiers se fera du 2 mai au 10 juin, dernier délai.



EXCELLENCE IN OPERATIONS
make it personal



Senior HR Administrator- Congo

Expro's business is well flow management. Our technologies and specialised services help customers to measure, improve, control and process flow from their wells.

We operate in every major hydrocarbon producing area of the world, employing more than 5,000 people in 50 countries. With our head office in the UK, Expro has regional headquarters in Aberdeen, Accra, Dubai, Houston, Kuala Lumpur and Rio.

We have grown rapidly in recent years to become a market leader in the offshore and sub-sea arena, with a strengthened presence in gas wells and land markets. With our global growth comes an expanding workforce.

It is essential for us to attract, develop and retain the finest talent in a competitive industry. And the challenges are different everywhere we work. That is where you come in.

An experienced and ambitious HR professional, you are ready for a role with strategic focus, a varied remit and the scope to make a lasting impact. You will find it here.

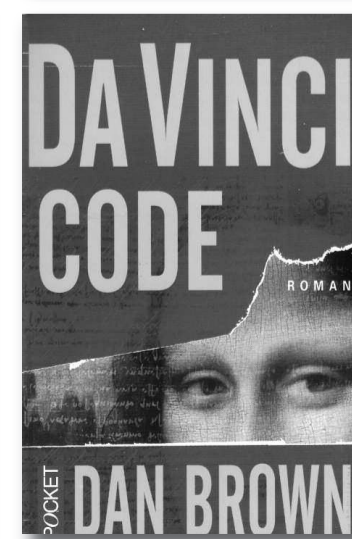
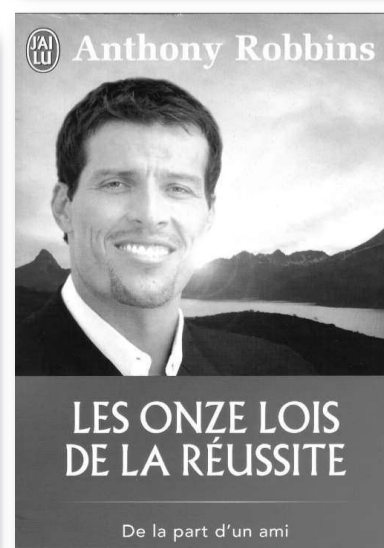
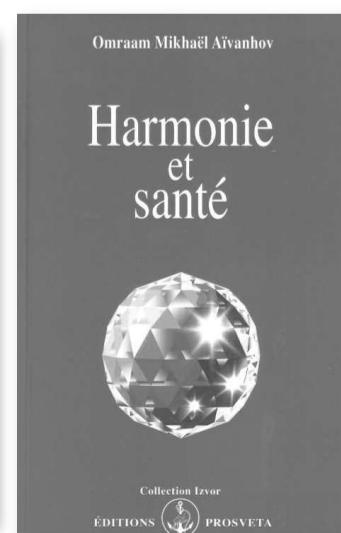
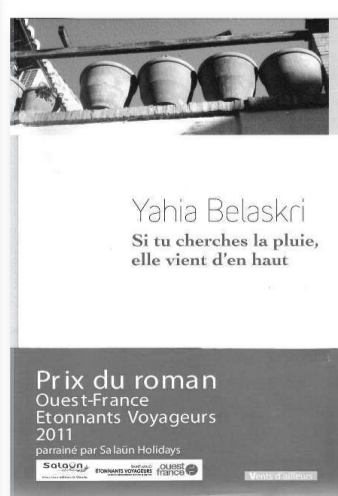
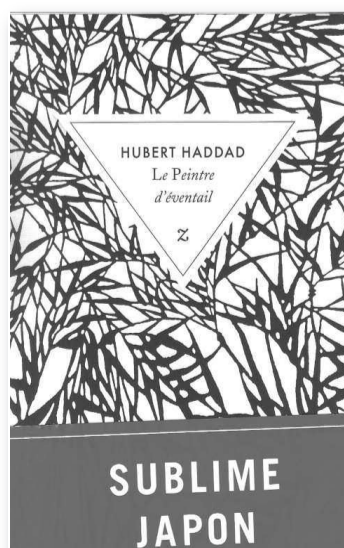
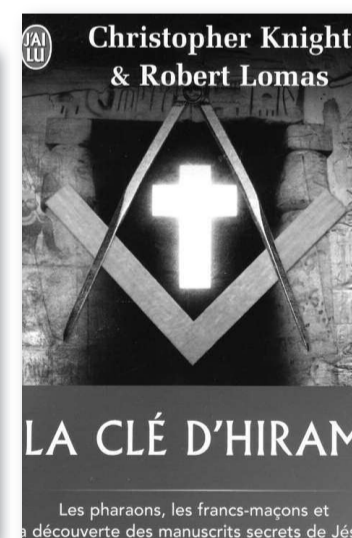
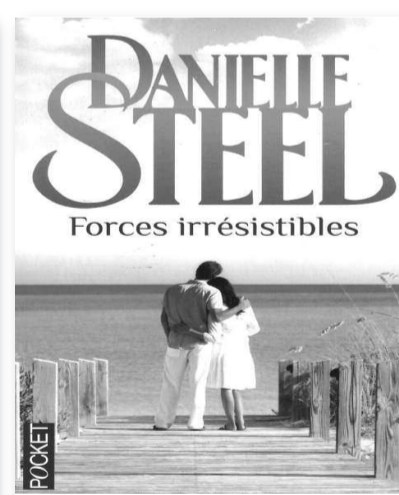
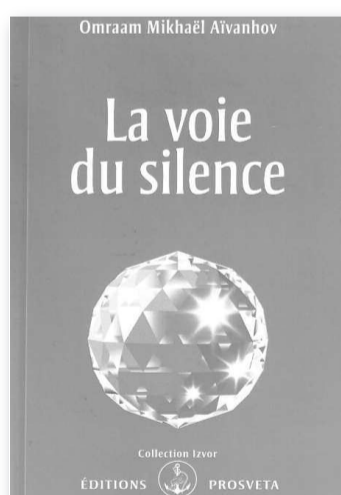
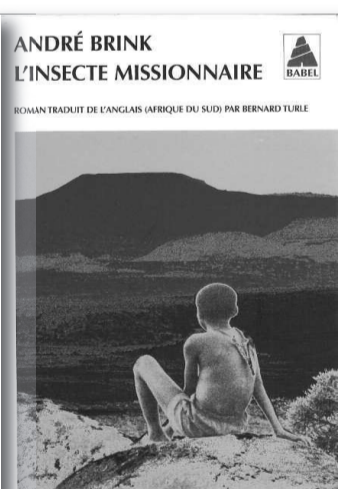
You will be responsible for providing a full range of HR Administrative services to the management and staff in Congo. Providing valuable support to employees and management, you will ensure adherence to group policy, regional procedure and unique national law. Further, you will be expected to drive continuous improvement in HR performance. You will develop country-specific policies - from recruitment to reward and training - and present them to Country and Area Managers for approval. You will then communicate approved policies to employees nationwide, and support in the implementation.

Your diverse responsibilities will include but not limited to manpower and succession planning, recruitment, selection and induction. Qualified to degree level in Human Resources, you should also have proven professional HR work experience. Highly organised and computer literate, with a keen eye for detail, you adhere to exceptional standards of integrity and professionalism. The ability to speak, read and write fluently in both English and French is essential.

For more information and to apply for this role,

Please visit www.exprogroup.com/careers or drop your application to our gate security office at Expro base near la Voirie sur la route de Mpita, Pointe-Noire, République du Congo.

EN VENTE À LA LIBRAIRIE DES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



PEINTURE

Mernat Emilia Itoua, une jeune artiste peintre à découvrir

Du haut de ses vingt-et-un ans, Mernat Emilia Itoua est passionnée de peinture depuis sa tendre enfance. Après son retour à Brazzaville pendant un séjour de cinq ans, partagée entre la Côte d'Ivoire et le Togo, elle a fait la connaissance de Tatiana Tsolo qui lui a mis le pied à l'étrier.

« Depuis toute petite j'ai- mais le dessin, les couleurs. J'étais très observatrice. J'avais accompagné mon père à Kinshasa pour sa réunion avec ses partenaires. J'étais dans un coin de la salle, en train d'observer un tableau que j'avais envie de reproduire. On m'a alors tendu un crayon et une gomme, et je l'ai fait. Suite à ce succès de jeunesse, j'ai tout de suite été mise en contact avec l'artiste peintre Tatiana Tsolo », a expliqué Mernat Emilia Itoua. En effet, à ses débuts, la jeune artiste peintre s'est laissée guider par Tatiana Tsolo, une peintre confirmée, et a participé à des expositions à Brazzaville où, à sa grande surprise, ses tableaux ont été primés. « J'ai été énormément inspirée par Tatiana Tsolo. Elle m'a beaucoup ap-



Mernat Emilia Itoua

participer à plusieurs ateliers pour me perfectionner et m'affirmer davantage dans le contexte international », avance-t-elle.

La femme africaine et l'enfant en toile de fonds

Outre l'imaginaire, la peinture de Mernat Emilia Itoua est marquée par les faits de société et les paysages naturels. Elle travaille beaucoup sur le quotidien de la femme et sur l'enfant africain, il lui arrive souvent de le représenter dans son contexte, sans eau potable, ni électricité, obligé de courir et de sauter

dans les marigots ou d'accompagner sa maman aux champs. Et Mernat Emilia Itoua d'expliquer : « Mes tableaux ne sont pas tristes, car je représente beaucoup sur mes toiles la joie, à travers des scènes de liesse et de danse. Ce qui me rapproche énormément de ma culture, où la danse reste présente quel que soit le contexte ».

Fille de diplomate, Mernat Emilia Itoua a vécu en France de 2005 à 2007, puis en Israël de 2007 à 2010. Elle est actuellement installée à Dallas aux États-Unis d'Amérique.

Désirée Hermione Ngoma

FESTIVAL INTERNATIONAL DU CONTE

« Retour au Mbongui » : transmission d'une culture authentiquement africaine

Du 25 mai au 5 juin, la treizième édition du Festival international du conte et des arts de l'oralité « Retour au Mbongui » a réuni les férus de contes et légendes.

C'est sur le thème « Une école, un conte » que, cette année, se déroule cette manifestation dans les différents sites choisis par la compagnie Africa Graffitis de Nestor Mabiala, qui l'organise.

Au centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard, à l'espace Ba Sango, à l'Inspection sectorielle de la jeunesse de Tié-Tié, les prestations des artistes sont appréciées par le public qui découvre, l'espace d'une soirée, la magie des contes africains, mais aussi l'art de les raconter. Plusieurs écoles de la ville, comme le thème du festival les y invitait, ont organisé des matinées spéciales, sans oublier les soirées Conte en famille, le Conte en cité, et autre Apéro conte, etc.

À l'ouverture du festival, Nestor Mabiala a rappelé que le festival voulait apporter à la société des activités culturelles saines et faire à terme de Tié-Tié un carrefour important de la culture et des arts. Une idée qui pourrait s'étendre à d'autres arrondissements « La jeunesse est en train de consommer une culture qui n'est pas la nôtre », a-t-il regretté.

Pour Léonard Boumbat Hybouaghad, directeur départemental des Arts et des lettres de Pointe-Noire, le festival « Retour au Mbongui » s'efforce de transmettre les valeurs de nos ancêtres par le biais des contes. La journée d'ouverture a été agrémentée par les prestations des griots Kaly Djatou, Maxime Kibongui, Kazis Nzenzé, des conteurs Ongalie Lembili, Gisèle Tchicaya, du comédien Ebakata, du groupe de Gonfi, des percussionnistes du lycée de Mpaka. Les slameurs de l'école privée la Nouvelle Pépinière ont également déclamé des textes.

Cette année, le festival « Retour au Mbongui » se tient simultanément à Marseille grâce au partenariat entre l'association La Baleine qui dit « Vagues » et Africa Graffitis, représenté dans la ville phocéenne par Jorus Mabiala et Roland Kaya.

Hervé Brice Mampouya

LITTÉRATURE

Un hommage à Sony Labou Tansi le 14 juin à la Librairie-galerie Congo

Le 14 juin 1995 disparaissait l'illustre écrivain et dramaturge congolais. Cette année, pour commémorer les 18 ans de sa disparition, l'association Initiatives développement du Congo (IDC) organisera le 14 juin en soirée à la Librairie-galerie Congo, une rencontre hommage pour revisiter son œuvre et son parcours. « La littérature congolaise fête cette année ses 60 ans. L'un des auteurs qui a porté haut ses couleurs est Sony Labou Tansi qui nous a quittés il y a dix-huit ans. Objet de nombreux colloques et recherches, son œuvre ne cesse de susciter de l'intérêt et parfois, de la polémique », a souligné, dans un communiqué de presse, Rudy Malonga, le président de l'IDC.

Au programme de cette soirée, la projection de l'émission vidéo Lire de Daniel Kamwa sur ce que Sony Labou Tansi disait de lui-même et des écrits ; un débat sur les romans *L'ante peuple*, *Les sept solitudes de Lorsa Lopez*, et la pièce de théâtre *Moi, veuve de l'empire*. Sami Tchak et Jean Aimé Dibakana, tous deux sociologues et écrivains, jetteront leur regard sur Sony Labou Tansi, « l'écrivain engageant et l'homme politique ». La soirée sera clôturée par la lecture de certains textes de Sony Labou Tansi et par des témoignages d'auteurs.

Désirée Hermione Ngoma

ASSURANCES GENERALES DU CONGO

RESPECTER NOS ENGAGEMENTS, C'EST VOUS RESPECTER

WWW.AGCCONGO.COM

HAKUNA MATATA!

Bientôt

Et si votre Fidélité vous souriait ?

www.flyecair.com ; Relations clients : + 242 06 509 0 509 (Congo) + 33 01 78 77 78 77 (France) E-mail: relationclients@flyecair.com

ECAir
Bienvenue chez vous.

CÉNI

L'abbé Malu Malu devant un choix cornélien

Le bureau de l'Assemblée nationale va statuer et entériner, ce 6 juin, les différentes candidatures avant d'investir de nouveaux animateurs de l'institution électorale.

C'est en principe ce jeudi que le bureau de l'Assemblée nationale va publier la liste définitive des treize membres de la future Cénii après le report de mardi dernier. Avec cette rallonge, la chambre basse est d'office en contradiction avec les quarante-cinq jours réglementaires imposés par la loi réglementant la Cénii dont les animateurs sont censés être investis dans le délai imparti. Qu'à cela ne tienne. Les 48 heures accordés aux groupes parlementaires par Aubin Minaku répondait au souci de voir les différentes composantes intéressées harmoniser leurs vues autour des candidatures de leurs différents délégués.

Mercredi, le président de la chambre basse l'a mis à profit pour discuter avec toutes les parties intéressées de sorte que les choix qui seront proposés pour entérinement au niveau de la plénière ne souffrent d'aucune contestation. Il s'est agi de régler notamment quelques problèmes liés à des appréhensions ou contestations enregistrées sur des candidatures proposées et retenues par le bureau de l'Assemblée nationale. Celui-ci en effet, devrait statuer sur la conformité de certaines candidatures en rapport avec les exigences que requiert la gestion de l'institution électorale. Rien n'a filtré de ces tractations. Mais tout ce que l'on sait est que la liste définitive des postulants aux différents organes de la Cénii est en passe d'être portée ce jeudi à la connaissance de la plénière. Après

publication et entérinement des candidatures s'en suivra une ordonnance d'investiture du nouveau bureau. L'affaire ne paraît pas aussi simple lorsqu'on s'en tient au consensus difficile à dégager dans certaines composantes à l'image de la société civile, et plus précisément au niveau des confessions religieuses. Là-dessus, les religieux sont loin de s'accorder sur une candidature unique. Il va sans dire que les trois noms exigés par le bureau censé faire le tri seront proposés lorsqu'on s'en tient aux divergences qui caractérisent cette sous-composante. D'un côté, il y a l'Église catholique qui tient à assurer sa mainmise sur l'institution électorale qu'elle a eu à gérer lors des élections de 2006 par l'entremise de l'abbé Malu Malu. Nonobstant les irrégularités déplorées lors de cette

épreuve électorale sur fond de tripatouillage des opérations d'enrôlement des électeurs jusqu'à celui des résultats dans les urnes, en passant par des violences préélectorales, électorales et post-électorales, l'abbé Malu Malu est cité comme un prétendant sérieux au perchoir de la nouvelle Cénii.

Le dilemme

Là où le bât blesse est que les archevêques et évêques membres de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco) lui ont dénié le droit de prêter à nouveau au sein de la Cénii. Raison évoquée : l'incompatibilité entre la mission sacerdotale et l'exercice des activités au sein des partis politiques et associations à caractère politique, ainsi qu'à la direction des institutions étatiques, quel qu'en soit le niveau. Le Vatican a également donné de la voix pour interdire à ses ouailles de servir dans les institutions politiques. À quelques heures de la publication de la liste définitive des candidats à la présidence de la Cénii, l'abbé Malu Malu est obligé de se prononcer : Soit il démissionne du clergé catholique pour prêter à son propre compte en faisant fi des décisions de l'Église, soit il s'aligne derrière les instructions du Saint-Siège et renonce à son ambition de diriger la Cénii. Va-t-il se rebeller contre sa hiérarchie ou se soumettre à la discipline de son Église ? Tout un dilemme pour cet ecclésiastique qui a pris goût à la chose depuis 2006 lorsqu'il a eu à gérer, en toute opacité, les fonds importants mis à la disposition de la CEI par les partenaires extérieurs et par le gouvernement. Entre-temps, la position de son évêque du diocèse de Butembo, dans le Nord-Kivu, Melchisédech Sikuli, est très attendue pour se faire une réelle conviction par rapport à ce dossier qui défraie la chronique. Au-delà de toutes ces considérations, cette guéguerre autour des postes de la nouvelle Cénii est très

mal perçue au niveau de l'opinion qui y voit une course effrénée pour la jouissance des intérêts cupides et égoïstes. Ceux qui parient pour un homme d'Église à la tête de la Cénii devraient s'y méprendre car le passé électorale est là pour confirmer qu'ils ne sont pas ceux qu'ils prétendent être. Un prêtre ou un pasteur au perchoir de la Cénii ne changera rien à la donne aussi longtemps que ces hommes, une fois promus, ils font la volonté de leurs maîtres, mieux de ceux qui les ont pistonnés envers qui ils doivent rendre l'ascenseur. En outre, la neutralité qu'on leur concède de par leur statut de religieux n'est qu'une pure vue de l'esprit. Le cas du pasteur Daniel Ngoy Mulunda est d'ailleurs éloquent à ce sujet.

D'autres challengers

De son côté, le pasteur Ngalasi désigné par la société civile des Églises et confessions religieuses n'en démord pas pour autant. Sous la casquette des Églises de réveil, il entend aussi jouer sa partition autant que l'Imam Cheikh Abdallah Mangala (représentant légal de la communauté islamique en RDC) qui se présente comme la « vraie alternative ». Les chrétiens ayant échoué pour n'avoir pas réussi à organiser des élections crédibles en RDC, les musulmans pensent que l'heure est venue pour eux aussi de laisser leurs empreintes dans ce pays. Pendant que la guerre des religieux bat son plein, d'autres candidatures et non des moindres émanant des ONG tentent aussi de jouer leur carte. Pour rappel, la loi portant réforme de la Cénii prévoit de doter cette institution de deux organes directeurs, l'Assemblée plénière et le bureau, constitués de treize membres, dont six issus de la majorité présidentielle, quatre de l'opposition et trois de la société civile, dont le président.

Alain Diasso

ENVIRONNEMENT

ANJ déplore la coupe des arbres symboliques à Kinshasa

L'ONG a profité de la Journée mondiale de l'espace vert pour sensibiliser les autorités et la population à la conservation de la nature.

Les Amis de la nature et des jardins (ANJ) a procédé, le 5 juin, à l'aménagement de la Place du Wenge, située en face de la place de la Justice qui abrite la Pleureuse, la statue située devant le Palais de la justice, à Gombe, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement.

ANJ, qui a également profité de cette particularité pour interpeller les dirigeants sur la préservation de l'environnement, a regretté certains actes menés notamment dans la ville, qui contrastent avec la volonté affichée de conservation de l'environnement. « On regrette la coupe de tout ce qu'il y avait comme arbres symboliques à Kinshasa, à l'occurrence, le baobab du beach Ngobila et le Wenge planté en ce lieu qui, heureusement, a refusé de disparaître en donnant un rejet à côté, qui mesure à ce jour, à peine un mètre », a souligné le coordonnateur de l'association, Jean Mangalibi. Pour cette ONG, il est grand temps que l'autorité comprenne qu'elle doit connaître l'histoire en vue de bâtir la ville. Cet appel a également été lancé en direction des autres ONG travaillant dans le domaine de l'environnement d'aller sur le terrain au lieu de rester dans les bureaux.

Honneur au Wenge décennal

Dans sa démarche, ANJ a sollicité à l'autorité urbaine l'aménagement de cet espace en vue de protéger le rejet d'un Wenge historique planté en ce lieu, il y a dix ans, et qui avait été coupé pour chasser un fou qui profiterait de son ombre. « En aména-



La ministre Thérèse Olenga, arrosant le rejet du Wenge

geant cet endroit, nous tenons également à protéger ce petit arbre, qui est plein de symboles pour la ville », a appuyé la secrétaire générale de l'association, Claudine Mpunga Tshiluba. Dans cet agencement, les membres d'ANJ y ont symboliquement planté l'Ancephalathos laurientianus, une variété de plante qu'on ne trouve qu'au Congo, comme l'Okapi pour la faune, et que d'autres pays cherchent à avoir. Ils ont également ajouté d'autres plantes et fleurs en vue de donner à cet endroit l'image que cette ONG veut de la RDC et de la planète, en matière de conservation de l'environnement. Un plaidoyer a, à cet effet, été fait en direction de l'autorité pour la mise en valeur de cette plante.

Implication de l'autorité

Le gouvernement provincial dont la ministre en charge de ce secteur, Thérèse Olenga, a été sur le terrain. Il s'est également impliqué dans cette action menée par ANJ. Mme Thérèse Olenga y a, à cet effet, symboliquement planté cette variété végétale congo-

laise et arrosé le rejet de Wenge qui y pousse. La ministre a félicité et remercié ANJ, « qui ne cesse d'interpeller et d'accompagner l'autorité sur la protection de l'environnement ». Elle a également lancé un appel à tous pour suivre l'exemple de cette ONG et de travailler dans la conservation de l'environnement en vue de donner à la ville un visage radieux.

De son côté, l'ONG s'est félicitée d'être toujours parmi des leaders dans ce domaine de défense de l'environnement. « C'est un plaisir pour nous d'être des initiateurs parce que l'environnement c'est le terrain », a déclaré Jean Mangalibi.

On rappelle que le thème 2013 de cet événement qui représente le jour le plus important pour une action positive sur l'environnement à travers le monde est « Pensez. Mangez. Préservez. Réduisez votre empreinte ». Ce thème, note-t-on, repose sur la campagne mondiale du même nom ayant pour objectif de lutter contre le gaspillage et la perte alimentaire.

Lucien Dianzenza

NÉCROLOGIE



Les Dépêches de Brazzaville / édition de Kinshasa ont la douleur d'informer à leurs aimables lecteurs le décès inopiné de la vendeuse Marie-Paul Matondo Makengi intervenu dans la matinée du lundi 3 juin. La levée de corps est fixée pour le vendredi 7 juin tandis que l'enterrement de la regrettée est prévu pour le lundi 8 juin. En attendant, une veillée mortuaire se tient sur l'avenue Musualu n°9 dans la commune de Lemba, quartier Salongo. Sincères condoléances à la famille biologique de la disparue et à tous ses proches. Que son âme repose en paix.

AGRICULTURE

Implantation prochaine d'une unité de production du poisson

La première phase de ce projet a ciblé la périphérie de Kinshasa, tandis que la deuxième se fera sur le parcours de la source du Nil au nord-est du pays.

La signature de ce contrat est intervenue le 31 mai entre Jean Chrysostome Vahamwiti, ministre de l'Agriculture et du développement rural, et Mohammed Elgazzar, vice-président de l'Organisation générale pour le développement des ressources halieutiques (GAFRD), agence d'exécution agissant au nom du gouvernement égyptien.

Ce projet ambitieux qui intervient après une année des discussions permettra à la RDC

de connaître sa première expérience d'élevage du poisson par cage, sur une superficie d'au moins cinquante hectares, le long du fleuve Congo, à Kinshasa. Il est constitué d'une ferme piscicole intensive de production de tilapia, de cape et de clarias, d'une unité d'écloserie destinée à fournir des alevins de qualité ainsi que d'une unité de cages flottantes. Selon les termes du contrat, la RDC s'engage à fournir des experts et la main d'œuvre locale nécessaire et l'Égypte va allouer au projet un montant initial en capitaux frais. En outre, les deux parties s'engagent à entreprendre des activités conjointes, notamment les re-

cherches, les démonstrations et les formations des spécialistes en la matière.

Du poisson frais d'ici décembre

En plus du poulet, les Kinois vont passer les fêtes de fin d'année et de Nouvel An avec les premiers poissons qui sortiront de cette unité de production. C'est ainsi qu'au nom du gouvernement, le ministre de l'Agriculture congolais Jean-Chrysostome Vahamwiti a rassuré ses partenaires de remplir toutes les conditions de la partie gouvernementale pour qu'en fin décembre, tous les ménages kinois se procurent du poisson en plus du poulet issu du DAIPN.

« La RDC et l'Égypte sont deux pays frères. Le Congo est un par-

tenaire de l'Égypte depuis son indépendance. Nous avons eu des relations que je peux qualifier d'historique depuis 1960 jusqu'à aujourd'hui et on essaie de les raffermir et de les rendre beaucoup plus proches dans le cadre de l'importance que l'Égypte accorde au continent africain et spécialement à la RDC », a déclaré l'ambassadeur d'Égypte en RDC, Achraf Ibrahim, pour justifier le choix porté sur la RDC pour l'exécution de ce projet.

La RDC a un potentiel halieutique estimé à 707 000 tonnes de production annuelle répartie en 63% dans des eaux des grands lacs de l'est, 28% dans le système fluvial, 8% dans les lacs de dé-

pression et ceux de retenue et 1% dans les eaux maritimes. La consommation annuelle du poisson étant estimée à environ 240.000 tonnes, la RDC importe plus de 150.000 tonnes pour combler le gap, alors que le nombre élevé des pêcheurs artisanaux est évalué à près de 200.000 sur tous les réseaux (lacustre, fluvial et maritime).

Pour rappel, la RDC a déjà signé des accords notamment avec Israël pour la relance du DAIPN, la Corée pour l'amélioration de l'eau dans le territoire d'Idiofa, le Royaume du Maroc pour la pêche maritime et aquaculture, et établi des contacts prometteurs avec le patronat français (Medef).

Gypsie Oïssa Tambwe

BANCARISATION DE LA PAIE

Un enseignant actif déclaré décédé et remplacé par le Secope

M. Hombo Mandjwandju dont le numéro matricule du Secope est 090345, agent Epro, n'a pu percevoir son salaire du mois de mai. Son compte n'a pas été crédité, alors qu'il a perçu son salaire normalement jusqu'au mois d'avril.

Sur les listings établis par le Service de contrôle de paie des enseignants (Secope), M. Hombo Mandjwandju du lycée Kingasani 2 a vu son nom être remplacé par celui d'un autre enseignant fictif nommé Mambo Mondele, immatriculé 0972247 affecté également comme agent Epro (Enseignant professeur). Ce dernier a été frauduleusement affecté sur les listings du lycée Kingasani 2 alors qu'il n'y travaille pas. Le préfet de cette école, Dosithée Kambembo, se plaint du fait que, depuis la mise en place du système de bancarisation de la paie, le Secope n'envoie pas

les listings aux écoles. Sinon, l'école aurait dû informer à temps le Secope pour corriger l'erreur. Lorsque la victime va se plaindre auprès de ce service dont le siège se trouve dans la commune de Limete, on lui notifie qu'il a été déclaré décédé. « En principe, c'est l'école qui doit déclarer un cas de décès au Secope et non le contraire. Dans la logique des choses, la famille du défunt continuera de toucher le salaire pendant six mois. Après le dossier sera envoyé au service des rentes et survie qui accordera à la famille du défunt, le 1/3 de son salaire », a déclaré le préfet du lycée Kingasani 2, qui s'étonne de la rapidité avec laquelle ce remplacement a eu lieu. Dans une correspondance adressée au directeur provincial du Secope, dont une copie a été réservée au mi-

nistre délégué des Finances et autres, le préfet Dosithée Kambembo récuse avec la dernière énergie l'affectation de M. Mambo Mondele comme agent Epro au lycée Kingasani 2 sur les listings de paie du mois de mai, en lieu et place de M. Hombo Mandjwandju qui est réellement engagé et travaille sans interruption, dans cette école, depuis le sept mars 1998. Pour ce désagrément provoqué par le service Secope et ayant causé préjudice à cet enseignant, le responsable de l'école demande au Secope de remettre le concerné dans ses droits les plus légitimes. « ...Les listings antérieures et surtout la dernière liste de présence de contrôle physique du mois d'avril gardés à l'antenne Secope Kimbanseke-Est peuvent en témoigner », conclut-il. Le secteur de l'enseignement étant bien structuré, le désordre ne peut pas y régner. « La bancarisation est une très bonne chose, mais les comptes ne sont pas sécurisés. Nous sommes dans un secteur de mouvement. On doit mûrir ce système pour ne pas injecter des fraudeurs », propose le préfet. Le lycée Kingasani 2 est une école conventionnée catholique placée sous la gestion de l'association des Sœurs des pauvres de Bergame. Créée depuis 1972, cette école organise deux options, à savoir la pédagogie générale et la biologie-chimie. Le lycée Kingasani 2 dispose de deux bâtiments de dix-sept classes, avec un total de 706 élèves féminins, encadrés par vingt et un professeurs.

CSC

La grève des cheminots de Lubumbashi est légitime et légale

Pour la Confédération syndicale du Congo (CSC), l'action des agents de la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) a sa raison d'être.



La première locomotive de la SNCC exposée à la place de la gare à Kinshasa

Dans une déclaration faite le 4 juin au siège de cette organisation syndicale, à Kinshasa/Gombe, la présidente ad interim de la CSC, Josée Shimbi, a indiqué que sa structure soutenait la grève des cheminots de la SNCC parce que cette action permet de revaloriser les travailleurs en tant que moteurs de production de l'entreprise. « Cette grève est légitime et légale », a-telle soutenu.

Mme Shimbi a notamment regretté l'indifférence de l'employeur de privilégier le dialogue social réclamé par le syndicat et de trouver des solutions à l'ensemble des problèmes des travailleurs contenus dans un cahier des revendications en sa possession. À l'en croire, ces griefs sont la cause principalement du débrayage des travailleurs enregistré depuis quelques jours à Lubumbashi et Kisangani.

Dans cette logique, l'exécution du cahier des revendications des travailleurs afin de les remettre dans leurs droits reste la principale recommandation faite par ce syndicat à l'État-employeur. Ce regroupement a aussi demandé au ministère de l'Emploi, du travail et de la prévoyance sociale et à l'Inspection générale du Travail de sécuriser les travailleurs contre toute tentative de règlement des comptes souvent perpétré par les employeurs contre les travailleurs et délégués.

Il a été noté que les cheminots de la SNCC ont totalisé plus de soixante-douze mois d'arriérés de salaires dont soixante-huit pour les années antérieures et quatre pour cette année. Pour l'année en cours, note-t-on, l'employeur n'a pu leur payer que le mois de janvier. Aussi, les départs des personnes admises à la retraite n'étaient plus effectifs depuis un bon moment et les pécules de congé n'étaient plus payés.

La cessation de travail est, en effet, devenue effective depuis le week-end dans tous les sites importants de cette entreprise

G.O.T.

Lucien Dianzenza



Vue des bâtiments du lycée Kingasani 2

MUSIQUE

Innoss'B en tournée nationale dès fin juin

Avec l'appui de l'ONG 1st Smile Charity, le partenaire social officiel de son périple musical qui aura Goma pour point de départ le 30 juin, le jeune chanteur entend délivrer un message de paix jusqu'à Kinshasa le 1er août.

Dans un message sympathique adressé aux mélomanes congolais posté sur sa page Facebook depuis le 3 juin, Innocent Balume, alias Innoss'B, les rassure de sa rentrée imminente. « Retour confirmé au pays la semaine prochaine ! », des propos qui viennent confirmer l'annonce de la date du 16 juin avancée le mois dernier. Et le chanteur d'ajouter, de manière enthousiaste, à cette déclaration qu'il a hâte de rencontrer ses fans.

Qu'Innoss'B chante la paix ou prenne le parti de lancer la Tournée Amani, mot swahili qui se traduit par paix en français, n'a rien de bien

surprenant. En effet, natif de Goma, toute son enfance, il l'a vécue dans un de ses quartiers les plus pauvres, Birere. La situation de l'est de la RDC, cette partie meurtrie par les guerres et conflits à répétition, lui est plus que familière. Mais finalement c'est en digne fils du pays, « Mutoto wa Congo », comme c'est inscrit sur l'affiche

de sa tournée qu'il s'engage à monter sur scène « pour la paix en RDC ». Et donc charité bien ordonnée commençant par soi-même, l'adolescent a choisi de lancer la Tournée Amani à partir de sa contrée natale, Goma.

Par ailleurs, depuis le mois dernier, Innoss'B fait de son mieux pour marquer sa présence sur les médias locaux. S'il faut citer plus particulièrement le cas de Kinshasa, le 27 mai l'émission Digital Hip hop diffusait l'extrait de son show en live au High Museum of Art, le principal musée



Innoss'B montrant le prix décerné par l'Atlanta Public School

d'Atlanta en Géorgie. Le 30 mai, c'était autour de l'émission Humanitaria de Congo Media Channel TV de passer d'autres images de la Vodacom Superstar. Et depuis le 29 mai, l'on peut lire la suivante annonce, photo à l'appui, sur Facebook : « Chers fans, j'ai l'honneur de vous présenter ce 1er prix que je viens de recevoir après une prestation devant le comité d'Atlanta Public School représenté par une centaine de professeurs venant des quatre coins des USA qui a été séduit par mon talent, mon histoire, mon amour pour le Congo mais surtout pour mon leadership et ma vision de l'art... en disant que je suis un modèle positif pour la jeunesse Je vous le ramène au pays le mois prochain ! ». Il ajoutait alors que les images y afférentes « seront diffusées ce lundi 3 juin ».

Nioni Masela

CLIMAT DES AFFAIRES ET DES INVESTISSEMENTS

Évaluation des réformes dans plusieurs villes de la RDC

Le comité de pilotage de la réforme du portefeuille de l'État (CPCAI) a placé Kinshasa et Lubumbashi en tête avec un taux d'application identique de 50%, loin devant Mbuji-Mayi (19%) et Kananga (7%) mais les chiffres ainsi présentés sont loin de mettre d'accord les experts de cet organe technique du gouvernement et ceux de la Fédération des entreprises du Congo (FEC).

Dès la présentation de ces chiffres au cours d'une réunion d'évaluation, le secteur privé a affiché une prudence sur les taux d'application qui devraient, selon elles, être revus à la baisse. Certaines réformes continuent de connaître des difficultés dans leur exécution sur le terrain. Parmi elles, il y a les frais dits « administratifs et techniques » encore perçus à ce jour. Aussi, au nombre des obstacles à l'avancement de ces réformes, la FEC a cité l'absence totale de sanctions, le taux élevé des perceptions à payer avec son corollaire, à savoir la connivence entre contribuables et agents de l'administration publique, la prise en charge des cellules provinciales du climat des affaires, le déficit communicationnel entre le gouvernement central et les provinces, le non-respect par les provinces des droits, perceptions et taxes repris dans la nomenclature et enfin le manque de suivi des réformes prises auprès des administrations qui ne les respectent pas. Il est dommage de constater le retour en force des anciennes habitudes après un court moment d'application des réformes, a-t-elle fait remarquer.

Tirant les leçons de ces faiblesses, la FEC a exprimé des recommandations. Il s'agit, a-t-elle expliqué, de simplifier les procédures et le coût des perceptions pour évi-

ter les mécanismes frauduleux. Les experts du patronat national ont appelé aussi au respect strict des perceptions reprises dans la nomenclature. Une référence aux frais administratifs et techniques désormais proscrits dans les affaires foncières et l'urbanisme. La FEC a ajouté la fixation des coûts réels en fonction des vraies réalités des provinces. Elle est convaincue de la nécessité d'assurer une prise en charge des cellules provinciales du CPCAI pour des besoins d'efficacité. De même, a-t-elle soutenu, le CPCAI doit songer à renforcer le suivi et la communication des réformes au niveau des provinces. Enfin, pour la FEC, le dialogue permanent ne peut être rompu entre les deux parties ainsi que les sanctions pour les auteurs de résistance. Les chiffres ainsi récoltés et discutés sont repris dans les rapports de suivi et évaluation du CPCAI sur le taux d'application des réformes connues et appliquées dans les villes de Kinshasa, Lubumbashi, Kananga et Mbuji-Mayi. Les experts des deux parties ont cherché à évaluer le niveau d'application des réformes par l'administration publique. Trois indicateurs ont ainsi permis d'arriver à ces chiffres, en l'occurrence la création d'entreprise, le permis de conduire et le transfert de propriété. Le CPCAI a obtenu les avis et considérations de la FEC sur ces rapports dans le cadre du dialogue permanent. Un expert de cet organe technique du gouvernement a parlé de la possibilité d'avoir une vue claire sur l'application de ces trois indicateurs. Il a aussi évoqué les détails sur la procédure utilisée pour arriver à ces rapports. Les études ont été menées précisément au niveau des administrations publiques.

Laurent Essolomwa

LIVRES

« La Course contre la paix en R.D Congo » publiée chez L'harmattan

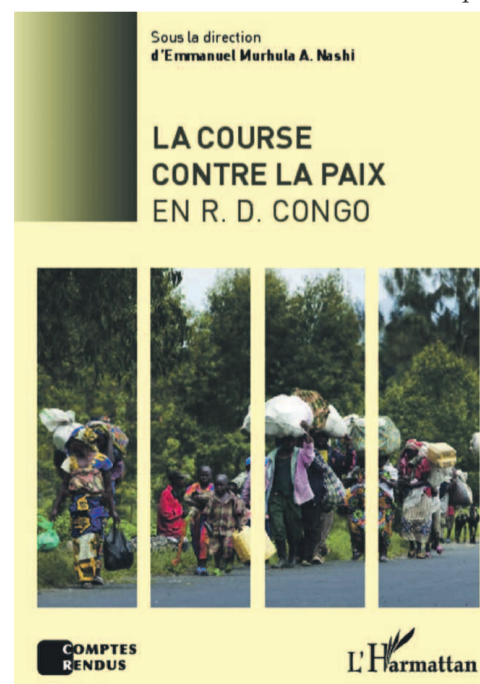
Paru dans la collection « Comptes Rendus » sous la direction d'Emmanuel Murhula A. Nashi, la compilation de textes issus du colloque de Bruxelles d'avril 2008 « suggère des pistes de solution systémique susceptibles de mener à la paix et à la sécurité sur l'ensemble du territoire congolais, et pas seulement au Kivu ».

Tenu il y a quatre ans, le colloque « À la poursuite de la paix et de la sécurité en R.D Congo » avait pour motivation « un constat d'échec » face au théâtre de désolation offert par l'Est, épicerie de guerres à répétitions. L'initiative de l'ASBL Soutien aux initiatives des mouvements actifs au Kivu (Sima-Kivu) menée en collaboration avec le Réseau d'organisation des droits de l'homme et d'éducation civique

d'inspiration chrétienne (Rodhecic) et l'Université libre internationale (ULI) de Bruxelles trouve écho dans la parution de L'Harmattan. Rassemblées, les communications de cette conférence sont consignées dans les 206 pages de « La Course contre la paix en R.D Congo ». L'ouvrage répond par la négative à la question cruciale de savoir si le Congo est condamné à subir éternellement l'impunité. L'opinion partagée dans les propos initiaux d'Emmanuel Murhula et les huit autres contributions qui lui font suite sont liées à une condition ultime : « Qu'il s'en donne les moyens ». Exigence que l'ASBL Sima-Kivu le juge incapable de remplir, convaincu de « l'incapacité de ses plus hautes autorités ». C'est, à son avis, là « le problème principal de la RDC ».

« La Course contre la paix en R.D Congo » se désolé de constater que le traitement réservée à la préoccupante situation de l'Est, cette région sensible du pays, est en faveur du dessein funeste de ses dévastateurs. Sans ambages, le livre analyse sans complaisance et prend à partie l'attitude des dirigeants congolais qu'il dit conscients de « l'objectif final de Kigali », à savoir « l'annexion du Kivu au Rwanda ». Il fait mention de la stratégie mise en œuvre par cette Nation voisine quitte « à déclencher à intervalles réguliers des guerres qui chassent les autochtones de leurs terres et y installent de prétendus réfugiés venus du Rwanda ». L'ouvrage affirme alors de façon claire : « Chaque fois que le gouvernement congolais négocie avec le régime rwandais et/ou avec ses supplétifs », allusion est faite ici au M23, CNDP et au RCD-Goma, « il contribue à la réalisation lente et consciente de cet objectif ».

N.M.



La couverture de La Course contre la paix en R.D.Congo

THÉÂTRE

Sac au dos, le nouveau spectacle de Florent Mahoukou

Du 11 au 15 juin, dans un théâtre parisien nommé Le Tarmac, le chorégraphe congolais présentera son nouveau spectacle.



Florent Mahoukou

Danseur, interprète, chorégraphe, Florent Mahoukou est un autodidacte qui bénéficie aujourd'hui d'une renommée internationale. Avec son ami de longue date, le chorégraphe Andréya Ouamba, ils ont décidé de « vider leur sac ». Ces deux hommes originaires du Congo-Brazzaville portent sur leur dos un lourd passé, celui d'une guerre civile qui les a profondément marqués et dont ils ont envie de se libérer en dansant. Ensemble, ils ont chorégraphié le spectacle mais du 11 au 15 juin, c'est Florent qui dansera, car Sac au dos, c'est son histoire. « Lorsque je parle de mon histoire, les gens ont parfois l'impression que c'est celle d'un autre car ils ne perçoivent aucune émotion. Certains m'ont alors dit que cela devait être lié à mon traumatisme. J'ai donc eu l'idée de m'exprimer sur le sujet en dansant, la scène sera en quelque sorte un cabinet de psychanalyse », a dévoilé l'artiste.

Avec sa précédente création, On the steps, Florent Mahoukou a reçu le Prix PUMA Créative et le 1^{er} Prix aux rencontres chorégraphiques « Danse l'Afrique Danse 2010 » à Bamako.

Tania Mahoungoud

PROGRAMME DES OBSÈQUES

La mutuelle Léa système, sise 44 rue Mbetis à Poto-Poto Brazzaville, informe les amis et connaissances que l'inhumation de Rameaux Patrick Mbandza, décédé le 27 mai à Brazzaville, aura lieu ce vendredi 7 juin au cimetière privé Wayako à Madibou selon le programme ci après :

9h00 : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
10h00 : recueillement au domicile familial sis 1538 rue Noumbi, Plateaux des 15 ans ;
12h00 : messe de requiem en l'église Jésus-Rescussité ;
14h00 : départ pour le cimetière privé de Wayako (Madibou) ;
16h : retour et fin de cérémonie.



« La Nouvelle Pépinière » a organisé une journée culturelle inédite

La présentation des pièces *Qui était là ?* par les comédiens de cette école et *Dr Faust* par les élèves du lycée de Mpaka, ont été les moments forts de cette activité organisée le 1^{er} juin dans l'enceinte de La Nouvelle Pépinière située dans le 1^{er} arrondissement Emery Patrice Lumumba de Pointe-Noire.

Après la 3^e édition du Festival du théâtre scolaire qui a eu lieu du 25 au 27 mars à Pointe-Noire, le Cercle des jeunes artistes créateurs, que dirige Cardy Cardelin Babakila, et l'école privée « La Nouvelle Pépinière », ont présenté au public les trophées glanés par les lauréats après ces rencontres théâtrales juvéniles qui avaient pour marraine Flore Mireille Mabika, représentante de l'Unicef à Pointe-Noire. Les danseuses ma-

Dr Faust, elle a été magnifiquement jouée par les comédiens du lycée de Mpaka qui ont su tenir le public en haleine. Dans une mise en scène de Kim Davy, cette pièce est un questionnement sur la folie humaine. C'est une fable poétique sur les limites de la mégalomanie et de l'orgueil, qui interpelle sur la façon de se comporter dignement en société. Cette

sée pour permettre aux enfants de connaître les différents auteurs. Elle a également donné son avis pour que les scénarios soient davantage africanisés.

Pour Alain Rock Ngoma, directeur du Centre culturel Jean-Baptiste-Tati-Loutard, après la récente célébration des 50 ans de l'Union africaine, « les cinquante années à venir appar-



Les élèves du lycée de Mpaka dans Dr Faust

LES LAURÉATS

Catégorie lycée

- Meilleur acteur : Ngoma Tamane (lycée Victor Augagneur) ;
- Meilleur spectacle : « La graine de l'amour » d'Aristophane, interprété par le lycée Victor Augagneur ;
- Meilleur scénario : Dr Faust par le lycée de Mpaka ;
- Meilleure actrice : Tendresse Moundanga (lycée de Mpaka).

Catégorie collègue

- Meilleur spectacle : Le Jugé inculpé du Centre d'enseignement privé de Loandjili (CEPL) ;
 - Meilleurs acteurs ex aequo : Djogou Thiam et Paka Clerc (La Nouvelle Pépinière).
- Les slameurs Safi Diallo et Baboka Laley (La Nouvelle Pépinière) ont reçu le prix spécial du jury.

liennes et les slameurs de l'école du 1^{er} arrondissement ont, à l'entracte, donné des spectacles.

La pièce *Qui était là ?* allie slam et théâtre. Pendant près d'une demi-heure, les comédiens de « La Nouvelle Pépinière » ont déclamé des extraits de textes en rimes et rythmés. Avec leurs slams récités avec brio, les artistes fustigent la corruption, l'ethnocentrisme, la paresse. Quant à la représentation du

pièce est le cri intérieur d'un homme qui, dans ses derniers retranchements, constate avec effroi que « l'on ne peut dîner à table avec le diable même en utilisant une longue cuillère ».

À la fin de l'activité, Edvige Gnali, promotrice de l'école privée La Nouvelle Pépinière, ravie par les prouesses des enfants, a déclaré qu'elle souhaitait que pareille activité soit plus régulièrement organi-

tiennent à la jeunesse, une jeunesse unie grâce à l'éducation et à la culture ». Un leitmotiv que vient de réussir l'école privée qui a réuni en une activité une pluralité de cultures.

Le festival de théâtre scolaire initié par le Cercle des jeunes artistes créateurs (CJAC), organisé annuellement depuis trois ans, veut aider les écoles et les élèves à la pratique de l'art dramatique tout en permettant leur épanouissement moral et intellectuel. Cet espace d'expression contribue aussi à la formation et à l'expression des jeunes talents. Pour la 4^e édition du festival, de nombreux partenaires et sponsors ont promis d'accompagner cette louable initiative à l'instar du Centre culturel Jean-Baptiste Tati Loutard et de l'Institut français du Congo, représenté à l'activité par Jean Berton.

Hervé Brice Mampouya

CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL DE FOOTBALL DES JEUNES

Une cinquantaine d'équipes de Pointe-Noire en lice

Le coup d'envoi du championnat de la ligue interdépartementale Kouilou et Pointe-Noire a été donné le 1er juin au quartier Makayabou à Loandjili par le match ayant opposé Real de Foucks/Centre de formation école de Mourinho (CFEM) en catégorie cadet.

Une cinquantaine d'équipes, cadettes et juniors, participent à cette compétition dont l'objectif est de présélectionner les joueurs susceptibles de faire partie des équipes nationales des jeunes. Les matchs se disputeront respectivement à Kokolo copa, Antoine Bantou, Tata Loboko et Drapeau rouge, d'après les dispositions prises par les organisateurs.

En match d'ouverture le CFEM a battu Real de Foucks, 1-0 en cadet. Un but de penalty a été inscrit aux ultimes minutes de la rencontre par Naudin Bilounga tandis que chez les juniors, Fleur du Ciel et Vietnam. Lançant les hostilités, le vice-président de la ligue des jeunes du Kouilou chargé de l'organisation des compétitions, Gervais Tchimbakala, a indiqué que la fédération devrait s'appuyer sur les compétitions des jeunes pour construire l'élite du football congolais puisqu'elle permet de détecter les jeunes talents par catégorie qui devraient servir de base



Les arbitres demandent aux joueurs de cultiver le fair-play

pour les équipes nationales cadets et juniors. « Chaque fois que nous organisons le championnat, nous faisons la présélection qui devrait permettre à la fédération de bâtir les équipes nationales. Mais ces dirigeants n'accordent pas une attention particulière à ces jeunes », a déploré Gervais Tchimbakala.

Par ailleurs, il a appelé les mécènes du football à le soutenir dans cette œuvre. Ce championnat, soulignons-le, permettra aussi à la ligue de déterminer les six meilleures équipes qui participeront à la première édition du championnat national des jeunes que la Fécofoot a prévu d'organiser cette année. « La date n'est pas encore fixée, mais le président de la fédération nous a demandé de présenter six équipes en junior et six en cadet pour cette compétition nationale des jeunes qui sera organisée avant la fin d'année », a ajouté Gervais Tchimbakala qui estime que, « si la base est bien faite au niveau local, c'est une garantie pour le football congolais ».

Charlem Léa Legnoki

FOOTBALL

L'actualité des Diabes rouges

Le stage de préparation au match des éliminatoires du Mondial 2014 face au Gabon, le 8 juin à Franceville, se poursuit, à Oyo. Dimanche, l'équipe, presque au complet, s'est inclinée en match amical face au FC Cuvette, à Owando, (0-1). Lundi, le groupe, renforcé par l'arrivée de Malonga, Moussilou et Oniangué, s'est promené sur l'Alima. Notons que deux joueurs, Mouithys et Nzamba, ont quitté le stage sur blessure et sont d'ores et déjà remplacés par Nkolo Lorry et Dimitri Bissiki

Après trois jours passés à Oyo, les Diabes rouges sont entrés dans le vif du sujet en livrant une opposition au FC Cuvette, dimanche à Owando. Un match qui ne restera pas dans les annales, au vu du résultat et de l'avis des observateurs. Les Diabes rouges se sont inclinés sur le score d'un but à zéro après un dribble raté de Mouko, qui a profité à Ekangu (19^e). Outre le résultat, le contenu n'a pas été brillant, mais aura l'avantage d'avoir mis en lumière les points à travailler dans les jours qui viennent.

À la décharge des Diabes rouges, et sans faire injure à



Promenade des Diabes rouges sur l'Alima. Oscar Ewolo au premier plan

leurs adversaires, l'on imagine aisément que les joueurs du FC Cuvette étaient bien plus motivés par l'enjeu, celui de se jalonner face à la sélection nationale, que l'inverse. Ajoutons à cela qu'une majorité d'internationaux sont en fin de saison, certains depuis plusieurs semaines et d'autres depuis seulement quelques jours, et que la condition physique des joueurs est disparate. Dans ce genre de match, les risques de blessures sont souvent redoutés par les joueurs. La rencontre a d'ailleurs fait deux victimes : Lys Mouithys, sorti à la 25^e, et Ulrich Nzamba, tous deux touchés aux adducteurs. Mouithys et Nzamba, forfaits pour les deux prochaines rencontres, seront donc remplacés par Nkolo Lorry, prolige attaquant des Diabes Noirs (12

buts), et Dimitri Magniokele Bissiki, sociétaire de l'AC Léopards. Les deux éléments ont rejoint le groupe lundi soir au même titre que Prince Oniangué, Matt Moussilou et Chris Malonga. L'équipe est donc désormais au complet, soit 22 éléments, puisque Christopher Samba, forfait de dernière minute, n'a pas été remplacé par le staff.

Lundi matin, staff et joueurs ont profité de la piscine de leur hôtel, avant de partir en excursion sur l'Alima, à bord de pirogues. Une expérience forte pour certains joueurs de la diaspora surtout coutumiers, jusqu'alors, des grandes villes du pays. La fin de journée a ensuite été consacrée à une séance vidéo basée sur la rencontre de la veille.

Camille Delourme

Les résultats des championnats africains

Afrique du Sud : doublé pour Kaizer Chiefs

Sacré champion mi-mai, Kaizer Chiefs s'est adjugé la Coupe d'Afrique du Sud en battant SuperSport United, le tenant du titre. Le club de Soweto l'a emporté après prolongations grâce à un but de Bernard Parker (93^e). C'est le 7^e doublé Coupe-championnat de Kaizer Chiefs

Algérie : l'Entente Sétif remporte son 6e titre national

Déjà assurée du titre lors de l'avant-dernière journée, l'Entente sportive de Sétif est officiellement sacrée championne d'Algérie malgré sa défaite à domicile face au CS Constantine (1-3) lors de la 30^e journée. L'ESS, qui conserve ainsi son titre, s'adjuge la sixième couronne de son histoire (1968, 1987, 2007, 2009, 2012 et 2013). L'Aigle noir, surnom de l'Entente, termine sa saison avec 18 victoires, 5 nuls et 7 défaites. L'USM El Harrach est deuxième et également qualifié pour la prochaine Ligue des champions. Troisième, Constantine jouera la Coupe de la CAF, tandis que le CA Batna, le WA Tlemcen et l'USM Bel Abbès sont relégués.

Maroc : et de onze pour le Raja Casablanca !

Déjà sacré avant la dernière journée, le Raja de Casablanca a terminé ce championnat 2013 par une victoire chez le FUS de Rabat (2-0) et compte 4 points d'avance sur son dauphin, le FAR de Rabat. Grâce au onzième titre de son histoire, le Raja gagne le droit de représenter le Maroc, pays hôte de la Coupe du monde de la Fifa, qui se déroulera à domicile du 11 au 21 décembre. Cette saison est encore plus savoureuse pour les supporters rajaouis puisque le grand rival du Wydad échoue au pied du podium après une ultime défaite face au FAR. Le bonheur des uns fait souvent le malheur des autres dans un derby...

C.D.



S.E. l'Ambassadeur d'Italie
et Nicolò Tassoni Estense

et



Le Musée -Galerie
du Bassin du Congo

ont le plaisir de vous inviter

au vernissage de l'exposition

« Le Fascinant Univers de Franco Maria Ricci »
le mardi 11 juin à 12h00

Musée-Galerie du Bassin du Congo
Sis dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville